

**Dossiers
d'actualité**

**Dossiers
d'intérêt**

**Informations
pratiques**

Brèves militaires

Bibliographie

**Vie
de l'Association**



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

Défense de la Nation et institution militaire

Fin de gestion 2018 et perspectives 2019

Le Service national universel



<http://www.bulletinanocr.com>

VOEUX DE MADAME FLORENCE PARLY



Ministre des Armées, aux personnels civils et militaires du ministère des armées

Officiers, sous-officiers, officiers mariniers, soldats, marins, aviateurs, gendarmes et personnels civils du ministère des armées, 2018 est à son crépuscule.

Dans quelques instants, partout dans le monde, près de vos frères d'armes ou dans vos familles, vous fêterez la nouvelle année. Tout comme le président de la république, je souhaitais à mon tour vous adresser mes meilleurs vœux à vous, vos familles et vos proches, 2018 a été une année forte, marquante, pour nos armées.

Notre activité opérationnelle a été intense et par l'engagement de tous, le combat contre le terrorisme a connu de nouvelles victoires. Au sahel, barkhane a brisé un plafond de verre, engrange les victoires et accule les groupes armés terroristes. Au levant, le territoire du pseudo-califat est réduit à peau de chagrin, nous y avons une mission à finir, nous la mènerons jusqu'au bout. Sur le territoire national, sentinelle protège les français dans leur quotidien et réagit avec professionnalisme et sang-froid comme il y a quelques jours lors du drame qui a touché Strasbourg.

Je pense à ces coups portés au terrorisme. Je pense aussi à nos succès contre la piraterie, les trafics et les réseaux. Je pense à votre engagement en coopération avec des forces d'autres états et à tous les militaires étrangers que vous avez formés, accompagnés, aidés.

Partout, notre ambition reste la même : gagner la paix et permettre à chacun d'assurer sa propre sécurité. Avec courage, abnégation, rigueur, vous avez réussi vos missions, atteint vos objectifs, porté coups sur coups à nos adversaires. Une nouvelle fois, vous avez été les garants précieux de notre dissuasion et vous avez parfaitement assuré la sécurité de nos espaces aériens et maritimes. Une nouvelle fois, face aux catastrophes naturelles et aux drames, quand la France souffrait, vous avez répondu présent. Je connais le prix de cet engagement exemplaire.

Pensons à cet instant au sacrifice de certains de vos frères d'armes. Pensons aussi à tous ceux qui souffrent dans leur chair ou dans leur esprit. La France leur est reconnaissante et jamais ne les abandonnera. Je le sais aussi, votre engagement n'est pas seulement celui d'une femme ou d'un homme servant sous l'uniforme, mais bien celui de familles entières qui vivent au rythme des affectations et des missions. Elles sont au cœur de mon engagement, au cœur de mes préoccupations. L'amélioration des conditions de vie et d'engagement des militaires, des civils et des familles, est une de mes priorités. Je suis fière des avancées réalisées grâce au plan famille, et je souhaite qu'elles se prolongent et s'amplifient en 2019.

2018 a aussi été une année exceptionnelle pour nos armées, car elle a permis le vote de la loi de programmation militaire 2019-2025. Cette loi porte un espoir et une promesse : le temps des privations est révolu, le renouveau des armées commence.

Cette loi entrera en vigueur dès 2019 et permettra un renouvellement sans précédent de nos capacités pour les trois armées. Elle permettra de préparer au mieux les conflits du futur, en investissant notamment dans le renseignement, la lutte dans le cyberspace comme dans l'espace exoatmosphérique. Elle nous permettra de prendre pleinement le tournant de l'innovation, de miser sur les coopérations avec nos Alliés. Elle sera, enfin, une loi à hauteur d'homme, faite pour améliorer concrètement vos quotidiens.

Bien sûr, tout ne changera pas du jour au lendemain, mais je suis déterminée à ce que vous sentiez vite et fortement les effets de la remontée en puissance de notre défense. Je sais le travail remarquable de nos armées, directions et services pour y parvenir, nos efforts continueront de plus belle en 2019.

2018 a été une année déterminante, aussi, pour l'Europe de la Défense. L'initiative européenne d'intervention a été créée, les mécanismes de l'union européenne entrent en œuvre et nous atteignons un niveau de coopération inédit avec nos alliés et voisins.

Ces efforts sont autant d'espoirs, il nous faut maintenant transformer l'essai en 2019.

Officiers, sous-officiers, officiers mariniers, soldats, marins, aviateurs, gendarmes et personnels civils du ministère des armées, vous donnez tout pour la France, tout pour la sécurité et la liberté des français. Il est de mon devoir de tout donner pour vous.

2019 marque un tournant pour nos armées, une étape décisive pour réussir la remontée en puissance de notre défense.

Face à ce défi, conscients de l'instabilité et de la dangerosité du monde, unis, déterminés, nous réussirons ensemble.

Votre service et votre engagement sont exceptionnels. Que 2019 exauce vos espoirs, récompense votre audace et vous apporte, ainsi qu'à vos proches, bonheur et succès.

« L'état militaire exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. »
(Art. 1er de la loi portant sur le statut des militaires.)



Le mot du Président

Mes chers camarades

Cette nouvelle année commence dans un climat social exacerbé.

Notre société est en proie à des remous, des haines, des actions violentes disparates qui s'expriment dans un désordre stupéfiant.

Nous sentons bien que tout cela est le résultat de multiples cassures entre les citoyens, les corps intermédiaires et la classe politique et que les racines en sont lointaines aussi.

La confiance indispensable au fonctionnement de la démocratie représentative s'est peu à peu délitée. Ce lien de confiance doit à tout prix être restauré pour que notre pays reste gouverné dans une approche plus consensuelle et concertée.

La noblesse du métier politique disparaît aux yeux du plus grand nombre, or cela creuse encore le fossé et les incompréhensions ; l'engagement dans la vie de la cité est souvent un apostolat, il n'attire plus. Il nous faut bien constater une crise des vocations de qualité dans ce domaine.

Alors que faire ?

Il faut prendre ses responsabilités, chacun à son niveau, contribuer à recréer les liens sociaux, la confiance et une nouvelle façon peut-être de faire de la politique. Cela ne se décrète pas certes mais pour des femmes et des hommes qui ont mis très haut le service de leur pays, il nous revient de contribuer au rétablissement d'une gouvernance plus harmonieuse et plus proche des aspirations des citoyens. Il nous faut faire entendre notre voix et participer au débat d'idées mais aussi à la mise en place concrète d'un nouvel ordre démocratique.

Comme souvent nos bons vœux et nos bonnes résolutions ne sont qu'imparfaitement réalisés, mais en ce début d'année le temps n'est plus à l'attendrissement des fêtes, il est à l'action et à l'expression de ce que chacun ressent et juge bon pour notre pays.

Je souhaite aussi que soient remerciés tous ceux qui se dévouent au service des autres à la tête et au sein des groupements, j'ai pour eux une pensée toute particulière.

Je souhaite à chacun d'entre vous une année personnelle heureuse mais aussi à notre pays une sérénité retrouvée et un élan démocratique nouveau.

SOMMAIRE

1^{ER} TRIMESTRE 2019

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

LA FRANCE EN PRÉ-INSURRECTION ?	3
DÉFENSE DE LA NATION ET INSTITUTION MILITAIRE	6
FIN DE GESTION 2018 ET PERSPECTIVES 2019	9
LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL	10
LE SERPENT DE MER	11
APPEL À LA SOLIDARITÉ DU MONDE DE LA DÉFENSE	14

DOSSIERS D'INTÉRÊT

LES ASS. PROFESSIONNELLES NATIONALES MILITAIRES	15
ANALYSE DU BUDGET DE LA DÉFENSE 2019 DES USA	17
L'ONU FACE À LA MENACE DES ADM	18
LES OPEX : DU TERRAIN À L'HISTOIRE	22

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÈVES SOCIALES	25
BRÈVES MILITAIRES	33

VIE DE L'ASSOCIATION

GROUPEMENT	36
NÉCROLOGIE	40
LETTRE GÉNÉRAL D'ARMÉE (2S) BRUNO DARY	41
PRÉSIDENT DE LA FLAMME	

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

Pour toute insertion dans le bulletin, hors nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler , 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : anocr@orange.fr
Site internet : www.anocr.com
Métro : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire
Directeur de la publication : Michel Olhagaray
Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery, Bernard de Bressy, François Chauvancy, Jean-Paul Ameihaud, Thierry Llorca, Jacques Dupré
Impression : Imprimerie Savlard
Dépôt légal : Février 2019
Commission paritaire : 0521G88248
Tirage : 6833
Tarifs cotisation et abonnement : Page 14

LE TOMBEAU DU SOLDAT INCONNU EST LE MONUMENT AUX MORTS DE TOUS LES FRANÇAIS

Moins de trois semaines après les cérémonies du centenaire de l'armistice de 1918 à Paris, l'Arc de triomphe a connu un outrage sans précédent depuis la fin de la Première Guerre mondiale et l'inhumation du Soldat inconnu en 1920.

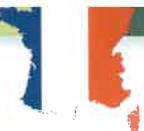
À l'opposé des messages de paix et de rassemblement adressés au monde le 11 novembre dernier, en présence de plus de soixante chefs d'État et de gouvernement, les scènes de violences et de dégradation qui se sont déroulées samedi 1^{er} décembre autour de la dalle sacrée du tombeau du Soldat inconnu sont profondément choquantes.

Alors que s'achève le cycle commémoratif d'un centenaire qui a rassemblé des millions de Français, la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale souhaite rappeler le caractère intangible et la dimension hautement symbolique de la flamme du Soldat inconnu pour la Nation.

Elle appelle également au respect de l'intégrité physique et morale des monuments aux morts et du plus emblématique d'entre eux, car le tombeau du Soldat inconnu, représentant les 1,4 millions de soldats tués ou disparus lors de la Première Guerre mondiale, restera à jamais le monument aux morts de tous les Français.

La Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale





LA FRANCE EN PRÉ-INSURRECTION ? COMBATTRE LA VIOLENCE... EFFICACEMENT

Par le général (2s) François Chauvancy

Que dire devant un tel déchaînement de violence à Paris et en province depuis le 16 novembre 2018 ? Les actions des « gilets jaunes » ont suscité de nombreuses images qui interpellent, y compris la communauté militaire.

UNE VIOLENCE BANALISÉE MAIS CROISSANTE

Une préfecture, des sous-préfectures, des biens privés incendiés. Inadmissible et ce n'était pas le fait de « petites frappes de banlieue ».

Le 1er décembre, un Arc de triomphe tagué parce qu'il n'était pas protégé alors que l'Élysée l'était. Inadmissible. Le président Macron y tançait Donald Trump le 11 novembre en réponse à ses tweets sur l'état de la France. Intéressant comme retournement, non ? Une place Vendôme vandalisée et un ministère de la Justice non protégé mais qui a eu de la chance. Peut-être que les vandales ne savaient pas qu'il était situé, là ou qu'ils n'osaient pas.

Ils ont donc osé en attaquant le secrétariat chargé des relations avec le parlement de Benjamin Griveaux ce 5 janvier 2019.

Ces actes de violence populaire sont-ils surprenants ? Pas vraiment. Depuis au moins les émeutes de 2005, les manifestations dans nos banlieues débouchent systématiquement, ou presque, sur des violences contre les symboles de l'État, contre les biens des personnes, avec des voitures en feu comme d'ailleurs chaque année, plus de 40 000 par an (Saint-Sylvestre, 1 000 chaque année, 14 juillet, 900 en 2017), sur des pillages, sur une volonté croissante de tuer les représentants de l'ordre qu'ils soient policiers ou gendarmes.

Quand l'Etat depuis des années laisse ou tolère au nom de la liberté de manifester les manifestations violentes que ce soit celles des bonnets rouges en 2013, des agriculteurs, des cheminots l'an dernier ou encore des banlieues, des collégiens, et refuse la moindre fermeté, hormis la fermeté verbale, comment s'étonner que la France qui ne disait rien, qui travaille, finisse aussi par exprimer son mécontentement ? Je poserai une question aussi très claire en me remémorant ces sapeurs-pompiers militaires agressés à Paris le 1er décembre en tentant d'éteindre le feu d'une voiture.

Qu'ont fait les pouvoirs publics pour protéger nos pompiers agressés depuis des années lors de leurs interventions notamment dans les banlieues difficiles ?

Quel est le bilan de nos politiques sur la prise en compte de cette menace pour l'instant impunie et dont on s'étonne qu'elle s'étende au cœur de Paris ?

Quand on ne craint plus l'autorité, que l'on n'a pas éduqué le citoyen au respect de cette autorité - et cela commence au plus jeune âge dans sa famille et à l'école - et des conséquences effectivement de ses actes, que la violence n'est tolérée que de la part des factieux et non des forces de sécurité, comment voulez-vous que la société vive en paix, que les « honnêtes gens » ne se révoltent pas, que finalement ils ne prennent pas à terme leur fusil, situation qui ne peut pas être exclue ?

Notre société est devenue lâche, faible et craintive. Les lois quand elles sont appliquées ne concernent finalement que les citoyens qui veulent bien les respecter. Notre culture est pourtant celle de la transgression en refusant tout ce qui pourrait finalement l'entraver.

Et pourtant les belles pensées dominent. Un exemple qui pourrait faire sourire : alors que les Gilets jaunes augmentaient leur pression, nos députés votaient le 30 novembre 2018 une loi, non contraignante ... contre les fessées, les gifles, les paroles humiliantes et nous entendons les politiques bien-pensants critiquer le président de la République pour des propos jugés inappropriés, insultants...lorsqu'il prend position sur tel ou tel point. Qu'on ne vienne pas dire que ce sont les populismes qui ont contribué à cette situation.

LA RÉBELLION DE LA FRANCE OUBLIÉE

Aussi, je ferai plusieurs remarques.

Les émeutes ont montré l'exaspération d'une autre France qui n'est pas celle que l'on voit dans les émeutes habituelles. Cette fois, le Français de base se révolte. Plus rural, provincial, peu rejoint pour l'instant par le retraité (c'est vrai qu'il court moins vite mais pour combien de temps), il est

exaspéré, mais il n'y a pas que lui qui est exaspéré par les impôts, les taxes sur le carburant, la limitation dogmatique de la vitesse à 80 km/heure sur des routes départementales avec cette recette ancienne des politiques – agir contre les automobilistes pour montrer que l'on n'est pas immobile, par la dictature aussi des « minorités » qui bénéficient de toutes les attentions au détriment de la majorité qui, pourtant, devrait être prioritaire en démocratie.

Pouvons-nous aussi ignorer que ces manifestants manifestent en chantant la Marseillaise, signe de ralliement que peu d'observateurs relèvent. Cette ignorance, ce mépris finalement, ne sont-ils pas plus graves et n'ont-ils pas entraîné la radicalisation des Gilets Jaunes, tout de suite catalogués comme extrémistes de droite par le ministre de l'intérieur ?

La classe moyenne, majorité silencieuse, située entre les personnes fragiles toujours mises en avant et les « riches » forcément décriés et enviés, quand va-t-elle descendre aussi dans la rue car elle aussi souffre et paie pour les uns et les autres. Les militaires font globalement partie de la classe moyenne par leurs soldes et leur niveau de vie dégradé, année après année. Une partie d'entre eux est donc désormais concernée notamment par l'abaissement de leur retraite.

Enfin, ce que nous montre cette crise est le débat sur l'autorité qui devient crucial pour l'avenir de notre société. Il est de nouveau d'actualité. Cette autorité ne peut s'exprimer d'abord que par le respect de nos forces de sécurité et la crainte qu'elles doivent inspirer.

Surtout, allons-nous supporter longtemps les lanceurs de pavé, de boules de pétanque, les lanceurs d'insultes, « citoyens » masqués et impunis qui agressent les forces de sécurité pendant des heures dans toutes les manifestations depuis des années ? La notion de « proportionnalité » devenue unilatérale se fait au détriment des forces de l'ordre. Le « violent » doit risquer son intégrité physique et l'Etat doit assumer cette position, l'opinion publique l'accepter car elle est aussi responsable par ses différents porte-parole que sont par exemple les associations de défense de Pierre, Paul ou Jacques pour rester politiquement correct. Il est donc temps de calmer « le violent » en situation d'impunité. Outre des ordres de fermeté, y compris impopulaires et à risque, il est temps que les forces de sécurité soient aussi équipées d'autres moyens.



A un certain seuil de violence, celle-ci restant bien souvent impunie « physiquement » ce qui, de fait, l'encourage, policiers et gendarmes doivent être équipés d'armes de neutralisation à distance, en l'occurrence d'armes tirant par exemple des balles en caoutchouc, au-delà du flash ball. Il est temps de sortir du syndrome « Malik Oussekine » (1986). Encore faut-il le vouloir.

Cependant il est aisé d'évoquer les conditions de l'engagement des forces de sécurité mais avec qui peut-on le faire aujourd'hui ?

UN BILAN SUR LES FORCES DE SÉCURITÉ POUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE

Après des années de déflation, les effectifs des forces de sécurité en France montrent les impasses gouvernementales successives et dissimulées. Globalement, la gendarmerie nationale incluant la gendarmerie mobile représente 97 000 personnels disséminés sur le territoire.

La Police nationale représente 145 000 hommes. 26 000 policiers communaux les assistent.

Incluses dans ces forces, les seules forces d'intervention mobiles de la police et de la gendarmerie représentent 30 000 hommes pour tout le territoire national dont l'outre-mer (13 000 CRS et 17 000 gendarmes mobiles, forces de deuxième catégorie).

S'ajoutent les réservistes des armées, de la gendarmerie et de la police quelques cent mille personnels mais comment les employer dans un contexte insurrectionnel.

Dans tous les cas, pour le personnel en activité, les forces de sécurité en renfort sont aujourd'hui limitées. Les chiffres budgétaires ne sont pas les chiffres des effectifs disponibles : malades ou blessés, en stage, en permission, en récupération, usure si les opérations durent.



Ces effectifs ne seront jamais disponibles instantanément. La sécurité a un coût en personnel qu'il faut mettre en comparaison avec le coût de l'insécurité et des destructions évitées, de la croissance économique comme nous le rappelle les conséquences des actions des Gilets jaunes mais c'est un choix politique.

Les forces armées, dites de 3ème catégorie, représentent environ 210 000 personnels dont moins de 20 000 utilisables en forces de maintien de l'ordre à condition qu'elles soient formées pour cela. C'était le cas il y a quelques années pour l'infanterie soit environ 12 000 hommes mais aujourd'hui que représente ce renfort potentiel déjà en partie amputé par les presque 10 000 hommes déjà employés de Sentinelle (sans « burnt out », sans ou peu d'arrêt « maladie » et peu de prime) ?

Les armées restent le dernier recours de la République, comme toujours, pour la protection de ses institutions. Il a été raisonnable pour le président de la République de se rendre auprès de nos troupes en cette fin d'année et surtout de confirmer le respect du budget consacré à la défense.



Beaucoup doutent cependant encore de cet engagement compte tenu des sommes promises aux uns et aux autres durant cette crise non achevée des Gilets Jaunes.

Les armées en tant que telles peuvent effectivement prendre des missions au moins de garde et de soutien pour dégager des effectifs de police relativement vite épuisés et en « burn out » (mais on a vu que cela se soignait par des primes au ministère de l'intérieur), ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent. Dans ce cas extrême, leur mission ne pourra pas se limiter à surveiller sans réagir. D'aucun pourrait rétorquer que cela n'est pas la mission des armées.

Cependant dans un tel climat de désamour, il ne faut pas négliger cette solution dans la mesure où les armées sont l'une des rares institutions bénéficiant de la confiance des citoyens. Le 10ème baromètre annuel du CEVIPOF du 16 janvier 2019 est éloquent.

Les partis politiques sont crédités de 9% de confiance, les médias 23%, les syndicats 27%. Malgré une baisse généralisée de la confiance, les acteurs de nos sociétés les plus appréciés sont les hôpitaux publics et les PME (78%), les armées et la police (74%) avec une remarque. Les avis « Avez-vous très confiance ? » sont de 21% pour les armées, soit 1 sondé sur 5, contre 15% en moyenne pour les autres acteurs cités supra. Les armées restent un acteur potentiel important de la gestion des crises y compris intérieures.

Pour conclure :

Nous devons soutenir les « gilets jaunes » et utiliser cette révolte populaire qui n'est pas encore une insurrection pour faire évoluer notre démocratie.

Sans doute que les retraités militaires pourraient apporter les conseils utiles en raison de leur savoir-faire en gestion de crise. Ils pourraient leur donner des conseils utiles de modération en raison de leur engagement connu au service de l'intérêt général. Ils contribueraient aussi à contre-carrer les infiltrations des extrémistes qui, dans chaque situation pré-insurrectionnelle, s'efforcent de faire dériver les mouvements populaires en vue de créer le chaos propice pour s'emparer du pouvoir. N'oublions pas les propos de Jean-Luc Mélenchon appelant à l'insurrection citoyenne avant la révolte des Gilets jaunes et ses attitudes peu républicaines.

Il est certain que le référendum d'initiative citoyenne devra être étudié et soutenu.

Je constate pourtant les réticences du « politique » qui se sent dépossédé de son pouvoir de décider « au nom de ».

Le référendum de 2005 contre le traité sur l'Europe que les Français ont désavoué est à ce titre exemplaire.

L'ancien président Sarkozy a contourné ce choix populaire et fait valider le traité par le congrès, donc par les représentants du peuple. Cette trahison de la volonté populaire par les « élites » aujourd'hui contestées est restée dans les mémoires alors que l'Union européenne au même titre que la mondialisation sont les objets aussi de cette contestation

Général (2S) François Chauvancy,
le 13 janvier 2019.
<http://chauvancy.blog.lemonde.fr/>

DÉFENSE DE LA NATION ET INSTITUTION MILITAIRE

Par le général (2s) Daniel VALERY



La Nation doit être en mesure de se prémunir contre les risques de déstabilisation, internes et externes, pouvant porter préjudice à ses intérêts majeurs et à la vie de ses citoyens.

Cette responsabilité incombe d'abord aux moyens normaux des services publics, puis, pour les scénarios dépassant la capacité de ces services, à une structure d'intervention exceptionnelle qui est l'institution militaire, institution fondée sur les armées, leur maîtrise d'emploi des armes, leur statut particulier et leur totale disponibilité.

Sur le théâtre national, les armées interviennent en complément et en prolongement des services publics.

A l'extérieur, elles sont engagées pour contrer une menace directe ou pour contribuer au rétablissement d'une situation internationale dangereuse.

L'institution militaire en charge de la défense n'est pas qu'un organe d'exécution ; sa connaissance des spécificités militaires la conduit à participer à l'élaboration de la politique de défense et à apporter sa contribution aux décisions de défense dans la vision globale, prospective et citoyenne qu'impose la préparation de l'avenir.

Elle a sa part de responsabilité dans l'atteinte des objectifs de défense.

Elle se fonde sur l'excellence de la maîtrise des armes et sur son inscription dans la finalité des objectifs de défense.

Les enjeux de défense sont majeurs et peuvent entraîner des décisions contraignantes que les citoyens doivent comprendre et accepter, qu'il s'agisse de restrictions de liberté, de contributions diverses, voire de mesures de réquisition.

La France est aujourd'hui une démocratie très attachée aux libertés et aux droits de l'homme. Elle peut difficilement imposer aux citoyens des décisions auxquelles ils seraient opposés, ce qui veut dire que la maîtrise de l'avenir du Pays requiert l'adhésion des citoyens à sa politique de défense.

Or, elle est aujourd'hui gangrenée par une grave fracture sociale dénoncée depuis deux décennies et qui ne fait que s'accroître avec le développement de l'individualisme, la montée de courants néfastes, pacifistes, mondialistes, communautaristes et la passivité de nos dirigeants.

L'adhésion de la population à la politique de défense et donc un renouveau de la cohésion nationale apparaissent comme des objectifs prioritaires conditionnant l'efficacité de notre défense, objectifs auxquels l'institution militaire se doit d'apporter sa contribution.

A/ La situation actuelle de notre défense.

Cette situation se caractérise par une nette focalisation sur le court terme et par le surprenant agrégat d'options mixant, sans grand souci de synthèse ni de cohérence, une ambition affichée d'autonomie stratégique, un rapport à l'OTAN à l'avenir incertain, une Europe de la défense qui n'en finit pas de se chercher, une défense du territoire en reconstruction, de solides capacités d'opérations extérieures à sauvegarder, un investissement significatif dans les domaines du renseignement et de la cyberdéfense, et aussi une bulle nucléaire quelque peu hors sol, un service national universel en devenir et enfin l'émergence récente d'une garde nationale aux contours encore flous.

Il ne sort pas de cet ensemble des objectifs clairs de politique de défense, ce qui a conduit les responsables politiques à s'en tenir à un objectif seulement budgétaire, en pourcentage du PIB, méthode regrettable qui conduit à répartir les budgets moins à partir d'objectifs politiques qu'à travers une sévère compétition entre les différentes parties prenantes, arbitrée par Bercy.



L'état actuel de notre défense découle du virage pris en 1996 dans ce domaine régalién, virage dont on a surtout retenu la professionnalisation de nos armées, mais qui comportait des orientations au moins aussi importantes, telles que :

- la focalisation du rôle des armées sur les opérations extérieures de court terme et d'ampleur limitée,
- la disparation de l'approche globale et prospective, qui, à partir d'une éventuelle menace d'avenir, permet d'en déduire des choix pertinents en termes de stratégie et de moyens des armées, procédure retenue dans le Livre blanc de 1994 mais rejetée depuis,
- l'abandon de la défense du territoire,
- l'abandon des formations de réserve.

La nouvelle politique a répondu, avec efficacité, aux besoins d'opérations extérieures, mais a entraîné une réduction drastique des moyens des armées et une perte d'ouverture sur les exigences de l'avenir.

Les carences d'anticipation ont été illustrées par le choc produit au sein des armées par la mise en place de l'opération « Sentinelle », alors que les deux Livres blancs de 2008 et 2013 avaient affirmé que la menace la plus probable était et reste le terrorisme.

Cette évolution s'est accompagnée d'un rejet de la spécificité militaire par la mise en place d'une organisation gestionnaire sacrifiant l'unité de commandement inhérente à la vocation des armées, par dilution des responsabilités et adoption de procédures technocratiques de dépendances croisées incompatibles avec la réactivité et l'efficacité de l'outil militaire.

Cette opération s'est aggravée avec une civilisation des organismes de défense et de nos armées, qui confie les postes de l'appareil d'état concernant la défense et les principaux postes de responsabilité dans la hiérarchie du ministère des armées à des représentants de la haute administration, laissant aux militaires la seule conduite des opérations et les écartant de leur rôle spécifique dans l'élaboration des décisions de défense.

B/ Des actions à engager d'urgence

La crédibilité de l'avenir de notre défense doit remédier aux carences constatées mais aussi intégrer les nouvelles orientations retenues par la Revue stratégique sur la nécessité de prendre en compte dès maintenant les perspectives de durcissement des conflits à venir, en allant au-delà de la récente loi de programmation militaire qui a eu surtout le grand mérite de réparer une bonne partie des dégâts subis au cours des deux dernières décennies.

Dans un souci de hiérarchisation des nombreuses actions qui pourraient venir à l'esprit, trois décisions considérées comme prioritaires sont proposées ci-dessous.

1/ Le retour à une organisation compatible avec la vocation des armées, plus important qu'il n'y paraît, doit supprimer toutes les dispositions contraires au principe d'unité de commandement, telles que les dépendances croisées qui diluent les responsabilités et portent atteinte à la réactivité et à l'efficacité de l'outil militaire. Il faut noter à cet égard la prise de position claire et ferme du Chef d'état-major des armées à ce sujet. Face à une administration peu encline à revenir sur ses options, il appartient aux responsables militaires d'apporter aux décideurs politiques l'illustration par des exemples concrets de la pertinence de ce combat et de proposer des mesures correctrices.

Doivent s'y ajouter l'ouverture d'un renouveau de la pensée militaire et la restauration du rôle des armées dans l'élaboration de la politique de défense par la remilitarisation d'un certain nombre de postes de responsabilité de défense.

2/ La prise en compte immédiate des perspectives de combat à haute intensité annoncées par la Revue stratégique, il y a déjà un an. Cela implique de faire preuve de réactivité et d'anticipation pour apporter une réponse adaptée aux conflits prévisibles.

Il convient d'abord, à partir d'une analyse des menaces et des scénarios envisageables, de déterminer le bond nécessaire de puissance militaire à réaliser par rapport à la situation actuelle, capacités de manoeuvre puissance de feux, en aptitude à durer dans ces combats à haute intensité, en intégrant le niveau d'autonomie stratégique retenu par les responsables politiques. Doit être enclenchée parallèlement une adaptation de l'organisation et de la préparation des forces.

Cette nouvelle finalité doit occuper une place significative dans les efforts des états-majors au côté de la poursuite des actions engagées en défense du territoire et en opérations extérieures mais en procédant sans tarder à une certaine réduction de ces dernières.

3/ La réhabilitation du concept d'institution militaire.

Lors de l'annonce de la professionnalisation des armées en 1997, divers observateurs se sont interrogés sur le risque de voir se substituer à l'institution militaire, *recours ultime de la Nation*, un service public d'opérations extérieures quelque peu déconnecté des préoccupations de la population et des autres aspects plus fondamentaux de la défense du Pays.

Où en est-on aujourd'hui ?

Et vers où allons-nous ?

Armée d'emploi ou/et armée de recours ?

La question mérite d'être posée et étudiée en profondeur au plus haut niveau politique.

Il ne s'agit pas, certes, de mettre en cause les OPEX dont la nécessité et la façon dont elles sont conduites rallient tous les suffrages mais d'éviter que soient éludées les adaptations nécessaires de tous les volets de notre défense aux évolutions prévisibles du contexte géostratégique.



Cette institution militaire se caractérise par la culture de valeurs particulières telles qu'un dévouement total à la Nation, l'obéissance au pouvoir politique, la neutralité politique et aussi le sens du devoir, le sens de la mission, les compétences techniques, la pratique de rapports humains directs et francs, valeurs appréciées de l'ensemble de nos concitoyens et dont l'entretien constitue une condition première de l'efficacité de nos armées.

Il paraît vivement souhaitable d'imaginer la création d'un haut comité de sages constitué de personnalités d'expérience attachées au concept de Nation, à son avenir et donc à sa défense ; comité indépendant, dépositaire du concept d'institution militaire et constituant une instance de conseil pour les responsables politiques.

Au-delà de ces premières mesures, reste posée la question du bien-fondé des choix de notre politique de défense, et des conditions de leur élaboration.

Ces choix dont la pertinence n'est pas toujours évidente ne résultent pas de débats ouverts et sont couverts par des attitudes de sacralisation non justifiée et la primauté d'une pensée unique considérée comme la vérité révélée.

Si l'on voulait, et l'importance des enjeux le mérite, apporter à la réflexion politique de défense la rigueur qu'elle devrait comporter, il faudrait d'abord revenir à la pratique, naguère utilisée, consistant à établir une relation étroite entre les menaces envisageables et les stratégies et moyens permettant de s'y opposer.

L'application de cette méthodologie devrait être complétée par l'instauration d'une évaluation systématique des résultats des choix faits précédemment et ce tant dans le domaine de la politique étrangère que dans celui de la défense.

Les responsables politiques et militaires pourraient recourir à la méthode des Retex (retour d'expérience), si bien employée par les armées pour tirer les enseignements de leurs choix opérationnels dans les engagements en OPEX.





FIN DE GESTION 2018 ET PERSPECTIVES 2019

Par le général (2s) Jean-Jacques CAHUET

Nous avons prévenu que la gestion 2018 serait difficile, malgré une augmentation significative du budget accordé à la mission Défense porté à 34,2 Mds€ (+1,8 Md€ par rapport à 2017).

Dès le début de l'année, les reports de charges (hors titre 2) de 2017 s'élevant à 3,1 Mds€ ont amputé le budget des augmentations cumulées de 2016 et 2017. Et en fin, d'année, contrairement à tous les engagements et aux règles antérieures, le Parlement a décidé de faire supporter la totalité du coût des OPEX et OPINT aux Armées seules.

Un tel manque de solidarité interministérielle est un message très négatif pour les Armées qui ne décident jamais seules de leurs engagements.

Ce surcoût, qui avait heureusement été provisionné à la hausse, respectivement à 0,650 Md€ et 0,100 Md€ pour les OPEX et les OPINT, se monterait à 1,37 Md€ en 2018 pour 1,54 Md€ en 2017. On notera une louable tentative de sincérité budgétaire dès lors que la provision votée et le coût réel se rapprochent significativement, tout particulièrement pour SENTINELLE sur le théâtre national.

Faire supporter la totalité du surcoût des opérations aux Armées alors qu'il avait été acquis que l'ensemble des ministères, (dont celui des Armées), le prendrait en charge en cas de dépassement de la prévision, lequel est essentiellement fonction de l'intensité des opérations, des objectifs qui sont assignés et du dimensionnement des forces engagées, constitue un grave manquement, d'autant plus que c'est inscrit dans la LPM 2019 2023.

COMMENT LES ARMÉES FONT-ELLES FACE À CES DÉPENSES ?

Evaluation du montant nécessaire au financement des OPEX et des OPINT :

Coût évalué : 1,37 Md€ (OPEX : 1,219 + OPINT : 0,151).

Provision budgétée : 0,79 Md€ (OPEX : 0,650 + OPINT : 0,100 + Remboursements internationaux ONU, UE, ... : 0,600) Manquent : 0,56 Mds€

La poursuite des départs de cadres anciens, tout en posant des problèmes sérieux dans les formations, a cependant permis au ministère de faire 0,155 Md€ d'économies sur sa masse salariale (économies qui étaient par ailleurs demandées par la Cour des Comptes). Restaient à trouver : 0,56 – 0,155 soit 0,405 Mds€. La Loi de Finances Rectificative (LFR) de cet automne indique le détail des mesures prises pour redéployer des crédits au profit du financement des opérations.

Annulations (AE et CP) :

Programme 146 (Equiperment des forces : 0,319 Md€

Programme 144 (Environnement et prosp. de la politique de défense) : 0,020 Md€

Programme 212 (Soutien de la politique de défense) : 0,065 Md€

soit une annulation de : 0,404 Md€

Dans le même temps :

Ouverture de crédits (AE et CP) provenant de la réserve de précaution :

programme 178 (Préparation et engagement des forces) : 0,404 Md€

Notons que la DGA avait anticipé ces risques (chat échaudé craint l'eau froide) en gelant les engagements correspondant à la réserve de précaution qui était de 3 % du budget soit 0,676 Md€. De cette manière, il ne devrait pas y avoir d'engagements non payés aux fournisseurs faute de CP.

De plus, la ministre a obtenu de Bercy le dégel du reste des crédits gelés soit 0,272 Md€ qui seront utilisés pour la gestion courante de la fin d'année.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Ainsi, si le ministère a fait face à cette difficulté désormais structurelle (fin de la solidarité gouvernementale), il est cependant notable que :

1 – les reports de charges de 2017 sur 2018 (3,1 Mds€) n'auront pas été compensés,

2 – le surcoût des OPEX OPINT représente en particulier un manque de ressources pour le programme 146 (0,319 Md€ soit 3 % du BOP), donc des équipements non remplacés et des soldats moins bien équipés. Et surtout, l'affectation de la totalité de la réserve de précaution au financement du fonctionnement du ministère aura obéré les capacités d'investissement des Armées cette année. Le « manque à investir » du ministère des Armées en 2018 peut être décomposé ainsi :

- Report de charges de 2017 : 3,100 Mds€

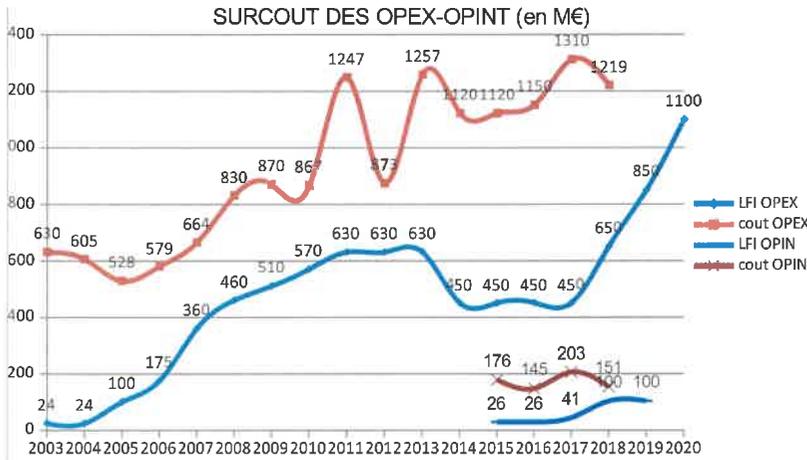
- Surcoût des OPEX OPINT : 0,404 Mds€

- Emploi de la réserve de précaution hors investissement : 0,676 Mds€ soit : 4,180 Mds€. Notons aussi que les 0,155Md€ provenant d'économies sur le titre 2 mettent en évidence un sous-encadrement pouvant être préjudiciable à la qualité des formations susceptibles d'être envoyées en OPEX.

CONCLUSION :

Alors qu'un budget initial de 34,2 Mds€ présentait une hausse significative (+1,8 Mds€) par rapport à 2017, le renouvellement des équipements, qui devait être engagé dès 2018 pour être poursuivi avec la LPM 2019 2023, a pris un premier coup de frein de bien mauvais augure. Cependant, alors que l'on pouvait craindre que les décisions prises durant l'épisode de décembre des « gilets jaunes » aient

une incidence sur le budget 2019 des Armées et sur l'exécution de la LPM, la ministre Madame Parly et le Président E. Macron ont affirmé dans leurs adresses de Nouvel An aux armées qu'il n'en serait rien. Il sera de notre responsabilité de citoyens de faire preuve de vigilance et de nous en assurer tout en nous impliquant dans le grand débat public et en participant aux élections européennes.



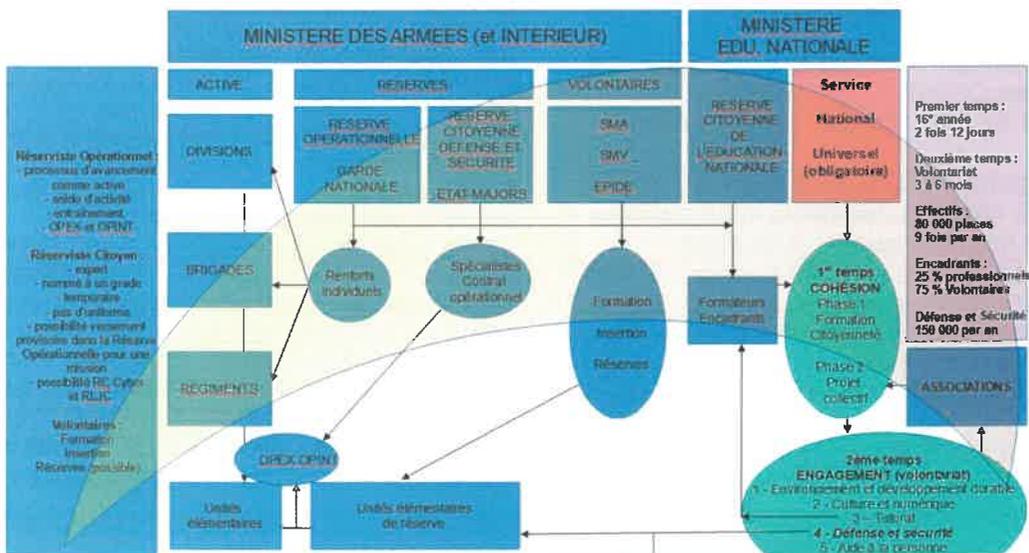
LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

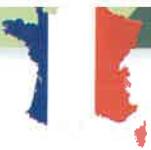
Par le général (2s) Jean-Jacques CAHUET

L'instauration du Service National Universel par le Président Emmanuel Macron correspond à une attente très forte des Français en termes de cohésion nationale d'abord par le retour du brassage social perdu avec la suspension-suppression du Service national en 1996, mais aussi en promesse de développement de l'esprit citoyen dans notre jeunesse aujourd'hui souvent plus préoccupée de ses droits que de ses devoirs.

Certes des dispositifs permettant l'engagement des jeunes au service de la société existent, ils sont complexes, relativement peu valorisants et surtout fondés sur le volontariat.

Le SNU est obligatoire et concerne tous les jeunes, hommes et femmes, à de très rares exceptions à caractère médical. Il permettra même à des jeunes n'ayant pas la nationalité française de participer. Un schéma valant mieux qu'un long texte, l'illustration ci-dessous en présente une vision globale.





Comme l'a indiqué le Général de corps d'armée Daniel Manahouine aux sénateurs en décembre 2018 « le SNU a vocation à être une ombrelle, qui recouvre les dispositifs existants, non pas à être un tsunami qui balaiera tout ce qui existe ».

Si la durée peut être estimée réduite, le Général rappelle que 12 jours sont la durée actuelle de formation de nos réservistes, et que l'Armée Britannique réalise des expérimentations sur ce modèle. En 12 jours, un jeune a réellement changé, pour peu que tout soit bien formaté.

De même, il existe un système d'information pour le suivi de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC ex JAPD – Journée d'Appel de Préparation à la Défense). Ce système, réputé robuste, sera adapté au SNU.

EXPERIMENTATIONS :

Enfin, comme nous l'avions préconisé, une expérimentation sera mise en œuvre dès juin 2019 dans 13 départements.

La première phase de 2 semaines :

Elle concernera les jeunes de 16 ans qui se porteront volontaires, 3000 sont attendus dans des internats sous la responsabilité de l'Education Nationale. Ils porteront un uniforme et seront encadrés par des éducateurs et des réservistes (des Armées et de l'Education nationale) essentiellement.

L'enseignement portera sur :

- la sécurité civile,
- le secourisme,
- les moyens de la sécurité de la Nation,
- la connaissance de l'autre, la lutte contre les discriminations, l'intérêt général et l'engagement.

La seconde phase de 2 semaines :

Elle comportera un aspect d'engagement collectif et se déroulera au sein d'une collectivité locale, d'une association ou d'une formation militaire, de pompiers ou de la gendarmerie.



LE SERPENT DE MER

Par le général (2s) Jean THEVENY

LE MONSTRE DU LOCH NESS EXISTE-IL ?

Cette question sera considérée puérile pour tout bel esprit qui se respecte, et pourtant...

Si le monstrueux serpent couvert d'écailles qui surgit des flots pour cracher des flammes n'est qu'une illusion, combien de monstres tout aussi improbables viennent chaque année solliciter notre crédulité à travers les médias ?

La troisième phase, d'une durée de 3 à 6 mois :

Elle concerne les volontaires ayant passé les deux premières phases. Ayant atteint leur majorité ils poursuivront ainsi leur volonté d'engagement au service de la collectivité.

5 thèmes sont proposés à leur choix :

- Environnement et développement durable,
- Culture et numérique,
- Tutorat,
- Défense et sécurité,
- Aide à la personne.

Elle pourra s'effectuer sous la forme de l'actuel Service civique adapté. Un certain nombre participeront à l'encadrement des jeunes en phases 1 et 2, d'autres pourront se diriger vers la Défense et la Sécurité.

On espère ainsi en trouver 75 000 pour les Armées et 75 000 pour la Police et la Gendarmerie.

Ces 150 000 jeunes constitueront le vivier des futurs engagés sachant que le besoin reste évalué entre 15 000 et 20 000 par an.

CONCLUSION :

Le SNU est l'un des faits de société les plus positifs de notre temps.

Il complète la formation de notre jeunesse en vue d'en faire des citoyens responsables.

Cette expérimentation ne s'adresse qu'aux jeunes gens volontaires, mais il importera qu'elle mette en évidence les difficultés qu'on ne peut qu'imaginer aujourd'hui en vue d'une résolution rapide avant toute généralisation.

Les associations comme l'ANOCR sont placées en première ligne pour la réussite de ce Service.

On ne saurait que les encourager à s'y investir, tant pour l'avenir de notre pays que pour le profit de l'association elle-même.



Citons un exemple non dépourvu de panache et qui nous concerne directement : l'armée européenne ! Au XXème siècle de l'ère provisoirement chrétienne, aucune réflexion stratégique ne pouvait ignorer cet objectif.

Les responsables politiques et militaires se retrouvent confrontés aux dures réalités de la vie lorsqu'il faut tenter une adéquation entre des besoins illimités et des ressources qui rappellent irrésistiblement la peau de chagrin de Balzac, à la différence près qu'elle rétrécit sans cesse sans jamais réaliser le moindre vœu.

C'est à ce moment difficile que nos stratèges imaginent boucler les budgets en faisant appel aux richesses des voisins : c'est l'apparition fugace du serpent européen qui multiplie non pas les pains mais les soldats et les technologies les plus audacieuses puisque les plus coûteuses.

Le concept d'armée européenne s'oppose pourtant au bon sens le plus élémentaire.

L'armée représente le tout premier outil régalien d'un Etat, c'est-à-dire d'une collectivité humaine indépendante qui entend le demeurer aussi longtemps que possible. C'est naturel qu'il en soit ainsi puisque l'armée a pour mission de frapper tout ennemi désigné par le pouvoir politique dudit Etat, mission tout particulièrement complexe qui implique des conséquences de première importance.

L'UNION EUROPÉENNE EST-ELLE UN ETAT ?

Les européens ont créé une structure fédérative tout à fait spécifique dont les rouages étonnants déroutent en permanence les citoyens des Etats associés qui n'y entendent rien et qui gobent avec délice les rumeurs souvent infondées transmises par les sectes populistes.

Il faut reconnaître que la constitution de l'Union, refusée par les électeurs français puis imposée par une manipulation digne des plus grands illusionnistes, n'est pas réellement à la portée de tout le monde : le pouvoir oscille entre une commission non élue qui décide souverainement, un parlement élu qui émet des vœux, une cour de justice spécialisée dans les droits de l'homme ainsi que des gouvernements et des parlements d'Etats indépendants qui s'inclinent souvent mais peuvent oublier ou ne pas comprendre exactement les sens d'une directive ; n'oublions pas le plus important : la banque centrale qui gère le flux des liquidités.

Il est évident pour tout le monde que cet étrange conglomérat ne constitue en aucun cas un Etat.

Lorsqu'un responsable politique Russe ou Chinois s'adresse au président des Etats-Unis ou à un de ses représentants, il sait qu'il échange avec la puissance américaine et que les mesures éventuellement envisagées seront effectivement traitées par un pouvoir décisionnel cohérent.

Qui peut tenir ce rôle au sein de l'Union Européenne ? Il existe en permanence des conflits d'opinion entre les états indépendants de l'Union et ces Etats eux-mêmes ne sont pas des plus solides comme l'affaire de la Catalogne le prouve (Pardon ? Il existe d'autres exemples ? En France aussi ? Mais non voyons, tout le monde sait que la République est une et indivisible).

Pour en revenir à l'armée commune, cette situation étrange interdit de l'envisager.

Imaginons un conflit décidé par l'Etat fédéral américains qui pourrait être remis en cause par le gouverneur de Californie ou de Floride, ces derniers étant également avec leurs collègues décideurs en matière de constitution des forces, de tactique ou de recrutement : ce serait la fin de l'armée US !

C'est exactement ce qui attend une initiative européenne en la matière et il me semble extrêmement grave d'envisager cette perte de souveraineté dans les conditions actuelles, surtout lorsqu'on constate que la composante la plus importante en matière financière, l'Allemagne, toujours malmenée par ses vieux démons, considère l'armée comme un danger et les militaires comme des délinquants en puissance qu'il convient de surveiller de près (Que dites-vous ? En France aussi ? Ah ! Maudits soient ces mauvais esprits !).

Ceux qui douteront de mes propos sont invités à constater l'inanité des efforts consentis par le gouvernement français pour réunir une force de combat européenne au Sahel.

Les deux schémas possibles d'exécution du projet ne laissent aucun doute sur son échec. Soit on imagine une véritable armée fédérale, avec commandement fédéral, et cette dernière n'aura aucun patron fiable faute de véritable fédération ; soit on conserve les armées nationales abusivement réunies sous un sigle européen et nous retrouvons ainsi le schéma classique.

Cette dernière option est probablement celle envisagée par les politiques qui ont inventé la « coopération structurale permanente » qui figure au traité de Lisbonne, puis qui fut oubliée avant d'être exhumée en 2017.



Qu'on se rassure, cette désignation alambiquée n'a aucune chance d'aboutir à la moindre structure réellement efficace.

Peut-être conscients des difficultés politiques du projet, ceux qui nous gouvernent ont infléchi la trajectoire en se limitant à l'aspect économique : l'intégration des entreprises d'armement sur tous les plans (recherche, développement, production, maintenance) dans le but de supprimer les coûteuses redondances et d'optimiser les coûts.

Ce concept comportant des limites évidentes en matière de cohésion des équipes internationales, on passe immédiatement à la vitesse supérieure en travaillant pour la réduction du nombre d'acteurs : la Revue stratégique plaide ouvertement pour définir une autonomie stratégique au niveau européen et non plus national.

La question est : l'armement d'un pays peut-il être comparé à l'électroménager ou à l'informatique grand public ?

Pour tout être à peu près pensant (et non pas bien-pensant !), il est évident que non : l'armement procède d'une démarche purement politique qui échappe largement aux règles économique vulgaires.

Par bonheur, nombreux sont les pays européens qui refusent tout partage de souveraineté et d'autonomie et considèrent d'un mauvais œil toute perte d'emploi.

Si on se réfère à l'enthousiasme de nos présûmés partenaires pour l'achat d'avions de combat européens, peut-être est-il pertinent de considérer que nos énarques surdoués ont ajouté quelques écailles au monstre marin.

Selon les conceptions actuelles, l'Europe ne possède aucun avenir politique, et les éventuelles modifications ou améliorations apportées ne feront que braquer un peu plus les peuples des Etats de l'Union, habilement conseillés par les partis populistes contre un agrégat technocratique détestable accusé de tous les maux.

La guerre islamique complétée par l'assaut ininterrompu de migrants en majorité musulmans représente la fin des espoirs européens.

La pensée unique suicidaire qui nie la légitime défense au nom des droits de l'homme contribue à détacher les citoyens venus de l'est qui n'ont pas oublié, eux, que la préparation à la lutte armée constitue leur seule chance de survie.

Le seul véritable succès européen qui devrait perdurer est de nature économique et financière, et ce n'est pas un hasard : la mondialisation économique n'est plus une option et la monnaie n'est qu'un moyen d'échange dont la nationalisation n'est plus obligatoire.

Il semble donc que l'état fluctuant de l'Union impose de conserver, au plan militaire, le système réaliste des alliances et de la collaboration, lorsqu'il est accepté par les Etats.

Evidemment, cette option nous contraint à mesurer nos dépenses à l'aune de la richesse de notre seul pays. Que peut-on espérer à plus long terme ? Difficile à imaginer.

Si l'on en croit Napoléon, le pessimisme est de rigueur : « ... Je ne pense pas qu'après ma chute et la disparition de mon système, il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la confédération de grands peuples » (*Mémoires de St Hélène*) Il est vrai que le même prophète avait annoncé que l'Europe serait Cosaque, ce que l'émergence de la puissance américaine a pu éviter.

Aujourd'hui, la menace n'est plus cosaque, les grands peuples se sont réunis ou ont explosé en multiples entités ennemies, d'autres voient leur unité menacée par des fanatiques populistes et l'arrivée ininterrompue de migrants musulmans permet d'imaginer des lendemains qui pleurent.

L'Europe vacille sur des bases mal assurées et son hypothétique armée demeure à l'état de monstre marin : tout le monde en parle en sachant qu'il ne peut pas exister.





APPEL À LA SOLIDARITÉ DU MONDE DE LA DÉFENSE

diffusé par le **Cercle de Réflexion Interarmées (CRI)**
et les trois associations (ASAF, ANOCR, SAINT-CYRIENNE)
qui lui sont actuellement rattachées.

Cet Appel vise à créer une synergie au sein de la communauté militaire entre les "Anciens" et les "Jeunes", en mobilisant les énergies du monde de la défense sur des projets communs avec l'active, facilitant ainsi la relation entre ces deux entités et donnant aux Anciens de la crédibilité dans leur engagement au profit de l'Institution militaire.

Le Cercle de Réflexion Interarmées (CRI) - qui n'est pas une nouvelle association - est construit pour tisser des liens facilitant la coordination entre les associations qui sont volontaires pour entreprendre ensemble dans le domaine de la réflexion et de l'action, une stratégie d'influence visant à peser dans la société, se faire entendre du politique, et sensibiliser les citoyens aux questions militaires et de défense.

Composé, d'anciens militaires de tous grades, ce Cercle invite les Associations du monde de la Défense à le rejoindre pour œuvrer au profit de l'ensemble de la communauté militaire (Active, Réserve, Retraités)

cri.defense@sfr.fr

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par ..

Signature et date : _____

Tarifs des cotisations et abonnements au 1^{er} janvier 2019

Grades ou équivalent dans les autres armées, armes et services	Officiers			Conjoints survivants		
	Cot.	Abon.	Total	Cot.	Abon.	Total
Off. subalterne	15.00€	10.50€	25.50€	7.50€	5.50€	
Commandant	18.00€	10.50€	28.50€	9.00€	5.50€	13.00€
Lt-colonel	20.00€	10.50€	30.50€	10.00€	5.50€	
Colonel	23.00€	10.50€	33.50€	11.50€	5.50€	14.50€
Général	29.00€	10.50€	39.50€	14.50€	5.50€	

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

- Cotisation
 Cotisation et abonnement



LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES NATIONALES MILITAIRES : RÉVOLUTION OU BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN ?

Libre réflexion du LCL (ER) Christian AVERTY, juriste Défense et chancelier du groupement ANOCR 49



« La force publique est essentiellement obéissante ; nul corps armé ne peut délibérer ».

Ce principe contenu dans la constitution de 1792 paraissait intangible en droit français depuis des lustres et naturel pour la grande majorité des militaires, au moins ceux de la vieille école dont je fais partie ainsi, d'ailleurs, que la plupart des lecteurs du présent bulletin.

On le retrouvait effectivement dans le statut général des militaires, version de 2005, désormais inclus dans le code de la défense :

« L'existence de groupements professionnels militaire à caractère syndical ainsi que l'adhésion des militaires en activité de service à des groupements professionnels sont incompatibles avec les règles de la discipline militaire », tout est dit.

Certes on avait vu, au fil du temps, apparaître des instances destinées à favoriser l'expression des militaires au sein des armées. On peut ainsi citer les présidents de catégorie dont l'origine, du moins en ce qui concerne les sous-officiers, se perd dans la nuit des temps même si leur « élection » n'a été officialisée qu'en 2001, et les diverses commissions existantes au niveau des corps.

Au niveau national, c'est en 1969 qu'apparu le Conseil Supérieur de la fonction militaire.

Premier organisme de concertation à avoir un rôle juridique réel puisque son avis est obligatoire pour tous les textes relatifs à la condition des militaires ; d'abord tirés au sort parmi l'ensemble des personnels militaires, ses membres l'ont été parmi les seuls volontaires à partir de 1989, puis élus par les membres des Conseils de la fonction militaire de chaque Armées en 2006 et enfin employés à plein temps depuis 2016.

Sans renier les grands principes, ce dispositif semblait convenir à la majorité, même depuis la disparition de la conscription qui représentait un frein majeur à toute avancée en ce domaine. Toutefois, certains pensaient que des évolutions étaient possibles.

L'étude des situations prévalant dans quelques armées européennes permet de se faire une idée des possibilités d'évolution existantes ; on peut repartir ces armées en trois groupes :

LE MODÈLE « NORDIQUE » (pays scandinaves, Pays-Bas, Belgique et Allemagne) est, sans surprise, le plus libéral, les militaires peuvent librement adhérer à des associations professionnelles, voire des syndicats, sans toutefois bénéficier du droit de grève ni être autorisés à intervenir dans le domaine opérationnel.

LE MODÈLE « ANGLO-SAXON » qui ne concerne que le Royaume-Uni, est bien sûr atypique, rien n'est autorisé, mais rien n'est interdit. Dans les faits des associations informelles semblent très écoutées par le commandement.

LE MODÈLE « LATIN » dont la France fait partie au côté de l'Italie et de l'Espagne, qui restreint fortement la liberté d'association comme nous l'avons vu précédemment.

Ces différents exemples étaient-ils pour les militaires l'objet d'un débat de fond ou, pire, d'une envie profonde de voir les choses évoluer ? Il semble bien que non.

Mais en 2014, un événement imprévu, véritable coup de tonnerre dans un ciel serein, vint changer entièrement la donne. En effet, par un arrêt en date du 2 octobre, la Cour européenne des droits de l'homme condamnait la France pour non-respect de la Convention européenne des droits de l'homme et en particulier de son article 11 qui dispose : *« toute personne a droit à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »*

Cette décision fut une surprise pour beaucoup de juristes. En effet, le fameux article 11 comporte un deuxième alinéa qui dispose : « l'exercice de ces droits ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique à la sécurité nationale ... ».

Le présent article n'interdit pas que des restrictions légitimes soient imposées à l'exercice de ces droits par les membres des forces armées... ». Beaucoup pensaient que cet alinéa rendait inattaquable le système français.

La Cour a, cependant, fait une subtile distinction entre le droit d'association en vue de défendre des intérêts professionnels, intangible, et son exercice qui peut, lui, être limité.

Face à cette situation nouvelle et malgré des possibilités de recours, la France décida donc de modifier sa législation pour se mettre en conformité avec l'arrêt de la Cour.

Ce fut fait par une loi du 28 juillet 2015 complétée, comme c'est l'usage, par une série de décrets et d'arrêtés de juillet et octobre 2016. Ainsi furent créées les associations professionnelles nationales de militaires.

Toutefois et pour rassurer certains de nos lecteurs dont j'entends déjà les cris d'orfraie, il faut immédiatement préciser que la loi a fixé de nombreuses limites à ces associations : ce sont des associations soumises à la loi de 1901 et non des syndicats ; elles ont pour objet de

*« préserver et de promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire » ;
« elles ne peuvent porter atteinte aux valeurs républicaines ou aux principes fondamentaux de l'état militaire »*

Elles sont soumises à « une stricte obligation d'indépendance, notamment à l'égard du commandement, des partis politiques, des groupements à caractère confessionnel, des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, des entreprises ainsi que des Etats. »

Ces principes essentiels étant respectés, les APNM peuvent bénéficier de quelques aides du commandement : subventions, décharges de service, locaux et autorisation d'organiser des réunions dans les enceintes militaires en dehors des heures de service.

Reste un problème de taille : les APNM doivent, pour être reconnues par le commandement, être représentatives. En l'occurrence pour l'être dans une armée ou un service commun, une APNM doit rassembler au moins 5% des effectifs de cette armée ou service comprenant au moins 2% des officiers et des sous-officiers et 1% des militaires du rang. Pour vérifier la réalité de ces effectifs, les APNM doivent fournir au commandement une liste nominative précise de leurs adhérents, disposition qui, à n'en pas douter, constituera un frein à l'adhésion des militaires même si la loi prévoit que les membres des APNM ne peuvent faire l'objet d'aucune discrimination.

Quelle est la situation en 2018 ? Dix APNM ont été enregistrées auprès du commandement, mais seulement trois ont été reconnues comme représentatives par arrêté du 19 décembre 2017, une pour l'armée de l'Air, une pour la DGA et une pour le Commissariat des armées. Il est à noter que pour siéger au CSFM, une APNM doit représenter au moins trois armées et deux services, on en est loin. Comment la situation va-t-elle évoluer dans les années à venir ? Difficile de le dire à ce jour même si ces associations ne paraissent pas susciter l'enthousiasme parmi les militaires.

Toutefois, on peut penser qu'elles pourraient servir d'exutoire s'ils avaient le sentiment d'être incompris ou délaissés par la Nation.

En tout état de cause, les garde-fous mis en place par la loi ne devraient pas permettre de voir, prochainement, dans l'Armée Française un remake du cuirassé Potemkine.





ANALYSE DU BUDGET DE LA DÉFENSE 2019 DES ETATS UNIS.

H.R. 5515: John S. McCain National Defense Authorization Act for Fiscal Year 2019

<https://www.govtrack.us/congress/bills/115/hr5515/summary>

Le département de la défense américain a réalisé les travaux de conduite de la programmation budgétaire pour 2019. Cette loi a été dénommée John S. McCain en l'honneur du sénateur républicain récemment décédé.

Elle comporte l'ouverture de crédits pour un montant de 717 milliards de dollars.

Il ressort de ces documents :

- Une préoccupation non formalisée budgétairement de répondre au challenge de la mise en œuvre des stratégies militaires aérospatiales de la Chine et de la Russie qui disposent désormais d'une politique militaire, d'armes, de doctrines d'emploi et de stratégies d'emploi dans ce domaine.
- La dotation du programme de revalorisation des bombardiers furtifs B2 n'est pas annoncée (la Recherche et Développement est dotée de plus de 2 milliards de dollars), ce qui laisse entrevoir le déploiement d'un jeu politique au congrès.
- La dotation du maintien en condition opérationnelle (MCO) des avions d'appui au sol A-10.
- L'effort important consacré aux contre-mesures électroniques.
- Le choix de doter les unités d'infanterie du fusil automatique M27, ce qui laisse entrevoir un choix d'économie.



- Le lancement de la construction d'un 4^e porte-avions de la classe Gérald Ford.
- Des choix d'économies sur les programmes de drones et lasers de puissance navale (mise en place d'un management des risques), d'extension de capacités futures de l'avion de chasse F-35, de protection du combattant, et de certains partenariats (laboratoires de recherche, universités).
- Des repositionnements de l'autorité déléguée à des programmes majeurs (énergie dirigée, hyper vitesse spatiale).



- Des choix de renforcement des programmes de lutte contre les IED, de production d'énergie, de restauration des

capacités navales de la base de Guam, du MCO naval.

- Des programmes de réorientation de la formation (éducation, entraînement, résilience et transition).

- La « transition » du programme Medicare B, qui sert de critère d'éligibilité, vers le programme TRICARE de couverture santé pour les militaires et ayants droit.

- En matière de contre-terrorisme, les mesures de contrôles mises en œuvre pour empêcher le transfert de tout ou partie de la mission réalisée par la base de Guantanamo sur le territoire américain ou des pays étrangers.

- Enfin, la dotation de programmes de coordination de la contre ingérence.

L'effort sur la zone Asie – Pacifique ressort de l'analyse. Il accompagne la politique de puissance annoncée dans cette zone à un seuil conservé, c'est-à-dire qui tient compte de l'usure opérationnelle constatée ces derniers mois (FTX) et du vieillissement des infrastructures, y compris d'écoute (Big data).

La stratégie des Etats-Unis vers l'Afghanistan reste inchangée (DIO, etc.).

Le soutien à l'opposition syrienne reste doté financièrement.

La stratégie en Iraq se réoriente, tant dans la délégation que dans les modes de coopération.

Les mesures de contre déstabilisation envers l'Iran correspondent aux annonces d'émancipation stratégique faites par l'Ayatollah Khamenei (pas de guerre, pas de dialogue).

La stratégie de puissance contre la Russie est annoncée ; Crimée, espace, traités de limitation de la mobilité stratégique et opérative (ciel ouvert, INF, START).

Une réorientation politique (sans toucher semble-t-il aux accords militaires) envers le Mexique, la Turquie (et Chypre), et la Pologne, est mise en perspective avec le renforcement de la coopération avec l'OTAN dans le domaine Cyber. Ces annonces pourraient correspondre au calendrier des rapports faits au congrès sur ces domaines et aux débats qui pourraient s'ouvrir.

La politique d'influence des Etats-Unis envers certains pays est réaffirmée (Honduras – Guatemala – Salvador – Arabie Saoudite – Rwanda – pays de la ceinture sahélienne – Mali), ainsi que le contrôle de certains modes d'actions (fourniture de soutien, d'armement).

Du domaine nucléaire (y compris vecteurs), il ressort :

- la continuation de la planification programmée, notamment l'accélération de la phase balistique des vecteurs (carburants solides, etc.), les intercepteurs cinétiques et les têtes « à faible rendement ».

- la réorientation des installations vers le traitement (des excédents ?) de plutonium (MOX), et l'amélioration de la mise en œuvre des procédures de management des risques.

A noter, dans le domaine de la protection des côtes, la régulation des navires de croisières.

La rédaction



L'ONU FACE À LA MENACE DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE (ADM) IRAKIENNES, 15 ANS APRÈS (1^{ÈRE} PARTIE)

*Philippe MICHEL, ancien Pharmacien en chef du SSA,
Chef Inspecteur biologique des Nations Unies à Bagdad (R)*

Détaché comme expert, j'effectue de 1996 à 1998, plusieurs missions de vérification, au sein de la première Commission de contrôle des Nations unies, UNSCOM (United Nations Special Commission), mise en place à l'issue de la première guerre du Golfe en avril 1991 (résolution 687 du Conseil de Sécurité)

Puis, j'intègre en 2001, les Nations unies à New York et participe comme enseignant à la formation des futurs inspecteurs et à la préparation de nouvelles opérations en Irak.

Celles-ci sont programmées dans la résolution 1284 qui institue une nouvelle Commission de Contrôle, l'UNMOVIC (United Nations Monitoring and Verification Commission).

Au sein d'un petit groupe de six experts, notre première inspection est organisée dès le 27 novembre 2002, le lendemain de notre arrivée à Bagdad le 26 Novembre 2002, voilà quinze ans.

Chef Inspecteur du groupe biologique en février 2003, notre groupe effectue le 17 mars 2003, la « dernière » inspection des Nations unies en Irak, à Tikrit, « ville emblématique » pour Saddam Hussein.

Cette dernière journée nous permettra, en outre, d'interviewer un des principaux responsables du programme « B » irakien.

L'ensemble des groupes encore présents sont évacués le lendemain, 18 mars, jour même du début de l'offensive anglo-américaine.

Quatre ans plus tard, le Conseil de Sécurité décide de clore les mandats confiés conjointement aux Commissions New-Yorkaises et à l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique) de Vienne.

A cette même date, les représentants des USA et du Royaume Uni, insistent une nouvelle fois, sur « l'incapacité des Nations unies à désarmer l'Irak »

Il paraît judicieux aujourd'hui, sans entrer dans une quelconque polémique sur le dossier irakien lui-même, d'analyser les faits passés durant les 18 années d'activités des Nations unies en Irak, dans le domaine biologique, en particulier, et si possible d'en tirer des leçons pour l'avenir

Il faut s'arrêter sur les semaines qui ont précédé notre départ d'Irak, en nous intéressant à l'argumentaire employé pour justifier le déclenchement de ces nouvelles hostilités.



Il était porté par Colin Powell qui, le 5 février 2003 à la tribune des Nations unies, exhibe une « fiole d'anthrax » et des images de « prétendus camions laboratoires mobiles », capables d'échapper à toute détection, affirme alors à la tribune des Nations unies la présence certaine d'ADM en Irak et de la nécessité de les éliminer...

Notons qu'à la même date, nos équipes sur le terrain avaient déjà remis au Conseil de Sécurité, des rapports concordants, mais incomplets, après seulement soixante jours d'activité, sur l'absence d'ADM en Irak, rapports auxquels les USA n'ont pas apporté d'attention.

En juin 2003, soit 3 mois après le début de l'intervention américano anglaise et des centaines d'experts déployés sur le terrain, David Kelly, expert biologique reconnu, un de nos anciens chefs Inspecteurs de l'UNSCOM, rentre de plusieurs semaines d'inspections des sites irakiens, qu'il connaît parfaitement.

Il exprime alors ses doutes quant à la réalité des programmes prolifératifs, à la BBC, puis après avoir été auditionné par une Commission de la Chambre, se suicide dans une ambiance délétère.

Enfin, fin 2004, les USA après 18 mois d'inspections des sites, reconnaissent à leur tour, que la menace biologique invoquée pour justifier la 3ème Guerre du Golfe, n'était pas constituée, confirmant les propres analyses des Nations unies.

Les erreurs d'appréciation des réalités du programme biologique irakien auraient-elles pu être évitées et pourraient-elles servir de leçon et empêcher d'autres déconvenues au plan humain et politique ?

Même si nous ne disposons pas du recul suffisant, l'analyse de la chronologie des événements permettra peut-être de valider l'approche de cette première tentative de désarmement préventif.

Ainsi, les deux Commissions qui ont agi successivement à partir de 1991, tentaient pour la première fois dans le domaine biologique en particulier, par des mesures de vérification cautionnées sur le plan international, de désarmer un agresseur et d'éviter un conflit majeur.

Question liée à la précédente, ce type de résultat est-il suffisant pour accélérer la mise en place d'un protocole capable d'empêcher le développement d'armement de ce type ?

LE RISQUE BIOLOGIQUE :



Il constitue très probablement une réalité ancienne dans l'histoire de l'humanité. Les infections liées aux nombreux microorganismes existant naturellement dans l'environnement ont concerné l'ensemble du vivant et exercé une pression de sélection sur toutes les espèces.

Très précocement sans doute, l'homme utilise des agents biologiques ou des toxines à des fins agressives, même de manière empirique à partir d'observations : c'est le cas de la peste dont l'utilisation semble attestée par des écrits du 14^e siècle.

Mais des prémices d'utilisation d'une arme infectieuse semblent avoir eu lieu en Mésopotamie - partie de l'Irak actuelle précisément - dès 400 avant l'ère chrétienne.

Cependant aucun des conflits qui jalonnent l'histoire de l'humanité n'ont concerné l'utilisation d'une ADM militaire jusqu'à la Première Guerre Mondiale. Le 22 avril 1915 est considéré comme la date de naissance des armes chimiques, la première attaque allemande est déclenchée par l'ouverture de bidons de chlore enterrés en première ligne qui cause, près d'Ypres, 5000 morts et des milliers de blessés, L'Yperite, puis le Cyanure, le phosgène, le gaz moutarde, provoquent la mort de 90000 combattants et de nombreux blessés qui décéderont plus tard des suites de diverses complications.

L'armée japonaise dès 1930 en Mandchourie occupée, est la première à développer de manière opérationnelle l'arme biologique, au sein de l'Unité 731, dirigée par le Médecin Gal Shiro Ishii. Cette Unité, installée dans un vaste complexe qui comprend 150 bâtiments et emploie 3000 scientifiques, produit et expérimente sur les prisonniers, tous les agents biologiques (peste, anthrax, choléra, typhus,...) susceptibles d'être militarisés. A la même époque, l'Unité 100 développe des pathogènes animaux et végétaux.

Certaines de ces armes, dont des millions de puces pestigènes sont utilisées, contre la Chine et l'URSS, entraînant plusieurs dizaines de milliers de morts. Ce Général rejoint, après la guerre, les laboratoires de l'armée américaine, bénéficiant de l'absolution de ses crimes de guerre.

Par la suite, les grandes puissances développent des programmes militaires comme la Grande Bretagne à Porton Down, les USA à Fort Detrick. Une grenade contenant de la toxine botulique anglaise sera utilisée par des résistants tchèques, pour tuer en 1942, le gauleiter Heydrich (1). Cinquante ans plus tard, la défection de Ken Alibek en 1992, responsable du site de la Mer d'Aral, permet de découvrir l'importance du programme biologique russe « Biopreparat » qui impliquait 60000 personnes.

On comprend alors l'origine de l'accident de Sverdlovsk (2) en 1979, et du nuage d'anthrax libéré, entraînant plusieurs dizaines de morts qui sont alors reconnus après cette défection.

LES CONVENTIONS NBC :

La Société des Nations (SDN) installée à Genève, élabore dès 1919, le Protocole dit « de Genève », qui interdit l'utilisation des armes chimiques et biologiques, dont la ratification intervient en 1925.

Ce qui n'empêche pas les japonais, les anglais, les américains et les russes de développer des programmes significatifs.

Aucune des armes produites par ces puissances n'est utilisée à des fins militaires, à l'exception des japonais qui ne ratifient pas cette convention, comme les USA et les allemands. Elle n'est d'ailleurs accompagnée d'aucune mesure contraignante. D'autres Conventions du même type sont ensuite progressivement élaborées à partir de la Conférence de San Francisco, à l'origine de la création des Nations unies en 1945, pour prévenir les menaces nucléaire et chimique.

La menace nucléaire : elle est la première véritablement prise en compte avec la création de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), installée à Vienne en 1957. Le Traité de Non-prolifération nucléaire est effectif depuis 1970 et on constate depuis plusieurs années, les difficultés des Nations unies à limiter les risques prolifératifs en Iran, en particulier.

La menace chimique : une autre agence traitant de l'interdiction de l'arme chimique est créée après le Traité de Paris de 1995 et s'installe à La Haye en 1997 : l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC).

Elle est la première à être en charge de la destruction de tous les arsenaux chimiques par les états proliférants eux-mêmes, sous la supervision des inspecteurs de l'OIAC et une aide matérielle de l'ONU. La destruction de 100000 tonnes de munitions devait être achevée en 2015. Les événements récents en Syrie ont montré que leur destruction n'est sans doute pas totalement achevée.

Ces deux agences semblent avoir aujourd'hui la capacité de contrôler les risques prolifératifs surtout dans le domaine nucléaire, le risque C apparaissant aujourd'hui comme secondaire.

Ces fonctionnaires des Nations unies appliquent des protocoles rigoureux et ont la capacité, si un risque prolifératif est acquis, de faire appel au Conseil de Sécurité, seul habilité à la mise en place de mesures coercitives.

La menace biologique : les discussions concernant la prévention du risque biologique débutent en 1956 dans le cadre des Nations unies, à Genève.

Elles débouchent sur la rédaction de la Convention Biologique de 1972. Deux ans plus tard, 18 Etats seulement l'ont paraphée, la France y renonce jusqu'en 1984, invoquant la faiblesse du texte, qui ne prévoit pas de système de vérification.

En 2010, 152 états ont signé un texte réduit à des généralités et des déclarations volontaires et annuelles. En l'état, ce traité, en l'absence d'interdiction explicite de développement ou d'utilisation de ces armes demeure totalement inopérant.

En outre, certains états, dont les USA, sous la pression de leur industrie pharmaceutique, rejettent tout le processus dit de « transparence ». En discussion à Genève depuis 1984, ce processus prévoit d'introduire des mécanismes de contrôle efficaces lors de réunions quadri annuelles.

A la veille du second conflit irakien, les USA quittent en novembre 2001, les négociations de « renforcement du protocole », alors que leur représentant John Bolton, futur ambassadeur à l'ONU, se réjouit de « la mort du Protocole ».



La dernière réunion en 2017 n'a pas débouché dans le domaine des contrôles.



L'IRAK :

De nombreux conquérants vont se succéder dans la zone : Hittites, Assyriens, Grecs, Perses...

Les Omeyyades achèvent l'islamisation de la région vers 700 après JC., chassés par les Abassides qui créent Bagdad en 758, eux-mêmes remplacés par les Mongols qui détruisent Bagdad en 1258. La Mésopotamie fait ensuite partie intégrante de l'Empire turc de 1534 à 1920.

Les anglais sont intéressés par les richesses pétrolières du pays dès 1914, alors qu'il appartient depuis plus de 400 ans à l'empire ottoman, allié à l'Allemagne.

En 1916, les accords franco anglais « Sykes-Picot » découpent l'ensemble du Moyen Orient en plusieurs zones : les français en Syrie et au Liban, les anglais en Palestine, l'Irak et le Koweït.

En 1917, les anglais occupent Bagdad, puis obtiennent en avril 1920 un mandat d'administration (Conférence de San Remo) de la zone et réunissent alors les trois provinces, créant de facto l'Irak actuelle.

Au tout début des années 30, un énorme gisement de pétrole est découvert par les anglais près de Kirkouk. Le pays est indépendant de 1931 à 1941. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, il va être le théâtre de sanglants règlements de compte qui vont durablement le marquer pendant un demi-siècle.

Le roi Fayçal II est assassiné par le Gal Kassem, lui-même assassiné quelques années plus tard par le Gal Aref qui gouverne au nom du parti Baas, laïc et minoritaire, avant d'être lui-même assassiné.

Il emprisonne Saddam Hussein de 1963 à 1968 avant d'être renversé par l'oncle de Saddam, Gal Al Bakr. En 1968, Saddam devient l'homme fort du régime, signe des accords d'autonomie avec les kurdes de Mustapha al Barzani, avant d'éloigner son oncle « malade ».

Cette même année, il prend le pouvoir comme Khomeyni en Iran. Bien que minoritaires, sunnites (30%), vont dominer la scène politique vis-à-vis des chiites (65%) et instituent une réelle tolérance religieuse pour les chrétiens (3%), mais le régime est policier et les dérapages très fréquents.

Si le pays est riche en pétrole (deuxièmes réserves mondiales après l'Arabie Saoudite) souffre, à la suite du découpage de 1917, d'un manque d'une vraie façade maritime nécessaire à ses échanges.

Cette façade est limitée à quelques 40 km d'accès difficile, au niveau du Chatt Al Arab, aggravés par les dégâts occasionnés par la guerre Irak-Irak. Cette réalité est une des causes principales des conflits de 1980 avec l'Irak et de 1990 avec le Koweït.

Ce second conflit, après la guerre avec l'Irak, a saigné les deux pays de 1980 à 1988, est d'origine géopolitique.

Il s'agit de récupérer les îles de Warba et Bubiyan, appartenant au Koweït et de créer un grand port en eau profonde sur le Chatt al-Bassorah.

L'Irak en envahissant le Koweït le 2 août 1990 poursuit donc un objectif géopolitique sur ses débouchés, mais aussi financier et pétrolier.

Les champs pétroliers du sud de l'Irak sont géologiquement communs à ceux du Koweït, qui possède aussi la (riche) banque de la zone. Les opérations militaires des alliés, prennent fin le 3 mars 1991 (résolutions 660 à 664), après de cessez le feu signé à Safwan (Résolution 686).

L'UNSCOM :

Les Résolutions suivantes (687 à 715) fixent les conditions du désarmement de l'Irak et du fonctionnement des commissions en charge de celui-ci, l'UNSCOM et l'AIEA, la première en charge des domaines biologique, chimique et des missiles, la seconde du nucléaire, dont les activités paraissent rapidement résiduelles. Dans le domaine nucléaire, Israël avait détruit en 1982, le réacteur de Tamuz, et nous trouvons durant nos inspections des documents prouvant que les efforts irakiens se portent dès cette année-là, vers le développement d'un programme biologique.

Les activités de contrôle de l'UNSCOM d'avril 1991 à décembre 1998, à travers plusieurs centaines de missions, permettent d'obtenir les résultats suivants dans le domaine biologique :

Toxines de *Clostridium botulinum* (agent A) : 19.000 litres (20X)

Spores de *Bacillus anthracis* (agent B) : 8.445 litres (10X)

Spores de *Clostridium perfringens* (agent G) : 340 litres (10X)

Soit, en tenant compte des solutions concentrées, une production totale de plus de 450 m3 d'agents biologiques en quelques mois sur les sites d'Al Hakam et de Daurah, qualifiés de « sites de production d'engrais et de vaccins ».

Les trois agents A, B et G ont été conditionnés dans les bombes R 400 (photo 3), à raison de 60 l chacune et les agents A et



(photo 3)

B dans les têtes de missiles Scud modifiés (photo4), à raison de 150 l.

Il faut noter que cette évaluation correspond à une longue analyse de documents, d'interviews et d'armes inactivées retrouvées. Tous ces agents et certains vecteurs ont été très probablement détruits dès avril 1991, ainsi que les films et rapports de destruction correspondants.



(photo 4)

Ainsi les activités de l'UNSCOM ont permis l'évaluation des matériels produits, mais aussi de détruire un nombre très significatif de matériels *double usage* (fermenteurs ou réservoirs « transformés » en fermenteurs pour la production d'agent biologique) et de tester en laboratoire le contenu résiduel de certaines munitions. Les opérations de l'UNSCOM sont interrompues fin 1998 par l'opération anglo-américaine « Vent du Désert ».



LES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES : DU TERRAIN À L'HISTOIRE

COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE SHD LES 19 ET 20 NOVEMBRE 2018

Le colonel (er) Jean-Pierre PAKULA, président de l'ANOPEX et membre de l'ANOCR y a fait une communication sur le thème commémorer

QU'EST-CE QUE COMMÉMORER POUR LES OPEX ?

"Commémorer" pour ceux des opérations extérieures a évidemment le même sens que pour les autres, à la variable temporelle près : nous nous souvenons ensemble d'événements que nous n'avons pas vécus ensemble ni au même âge. Comment alors fédérer des OPEX âgés de 20 à 80 ans qui ont servi sur des théâtres d'opérations très différents sans rapport les uns avec les autres ?

Pour les générations du feu précédentes c'était un seul théâtre d'opération, pour une même tranche d'âge. Le but est naturellement le même, à savoir conserver la mémoire léguée par nos anciens, transmettre aux nouvelles générations le prix du sacrifice des personnes qui s'engagent pour la défense de la France et de ses valeurs. Mais avant même de commémorer, nous rendons hommage à nos morts d'aujourd'hui, certes moins nombreux que ceux d'hier, fort heureusement, et là c'est une expérience que la quatrième génération du feu est la seule à connaître.



Mais nous nous souvenons ensemble de nos morts d'opérations aujourd'hui majoritairement closes.

Simplement chaque campagne représente suffisamment peu de pertes, et il y a trop de campagnes, pour que chacune mérite une commémoration particulière.

L'ANOPEX a donc milité pour que nos morts bénéficient d'un hommage global et, qui mieux est, un hommage dans lequel ils sont mêlés à nos camarades des autres générations du feu : c'est la fonction de la célébration du 11 novembre qui sera de moins en moins celle de l'armistice de 1918 et de plus en plus un hommage aux morts de toutes les guerres, depuis 2012. Mais il est vrai que nous ne commémorons pas, sauf en cercles restreints, nos hauts faits d'arme, comme la reprise du pont de Vrbanja le 27 mai 1995.

SOMMES-NOUS DIFFÉRENTS DES GÉNÉRATIONS DU FEU PRÉCÉDENTES ?

Notre différence c'est peut-être que nous avons été engagés en nombre relativement restreint, pour des périodes courtes (4 mois, 6 mois) au cours d'opérations qui se sont suivies dans le temps, sans avoir de rapport clair entre elles. C'est sans doute ce morcellement qui empêche de voir naître une véritable identité collective, au point qu'il faut inculquer à chacun qu'il appartient à une communauté dont la dénomination, pourtant simple et compréhensible, peine à s'imposer : la quatrième génération du feu.

D'autant que cette génération a globalement moins connu le feu que ses prédécesseurs.

En dehors de la campagne du Koweït, nul ne songerait à utiliser le mot « guerre » pour les expériences que nous avons connues, même si les OPEX de lutte contre le terrorisme au Sahel ou au Levant sont de véritables opérations de guerre, sans existence juridique propre, puisque non étatiques mais asymétriques. Une simple comparaison avec les précédentes générations du feu :

- en 14-18 et en 39-45, le soldat défendait le territoire national.
- en Afrique du Nord c'était encore une partie de la France.
- les OPEX c'est défendre les valeurs de la France hors du territoire.

Un combattant reste un combattant quel que soit le conflit, les valeurs sont identiques et peuvent aller jusqu'au sacrifice suprême.

Nous sommes donc des combattants différents pas anciens combattants. Nous sommes les combattants d'hier, d'aujourd'hui et certainement de demain.

Au niveau des villes et villages, les autres conflits par l'importance des morts, écrasent les OPEX qui ne sont pas assez évoqués.

Les générations antérieures ont presque toutes une représentativité dans la majorité des communes. Pour nous, cela se concentre souvent au lieu de résidence du responsable OPEX.

En effet, les anciens combattants sont depuis la première guerre mondiale représentés dans plus de 36 000 communes.

Aujourd'hui c'est celle de la 3ème génération du feu que nous voyons partout aux cérémonies commémoratives.

Ils sont encore très nombreux, âgés de plus de 65 ans, soit 1 003 202 titulaires de la retraite du combattant fin 2017 (près de 1,4 millions en 2009). Seulement 22 414 OPEX ont plus de 65 ans.

Notre génération, la 4ème, celle des OPEX, brille souvent par son absence, mais il est vrai qu'elle est beaucoup moins nombreuse, tout comme nos dirigeants.

Pour ceux ayant quitté l'institution comment leur motiver pour toutes les dates figurant au calendrier mémoriel (douze dates) dont aucune n'est spécifique aux OPEX ?

Ils ne semblent pas se sentir concernés, alors que nous devrions aussi être des passeurs de mémoire.

LES FAMILLES DE NOS MPF ÉPROUVENT-ELLES CE BESOIN DE COMMÉMORER ?

La problématique de ces familles est que, pour beaucoup, le temps n'a pas encore fait son œuvre d'atténuation de la douleur.

Et il faut beaucoup d'imagination et d'ouverture d'esprit pour admettre que le 11 novembre est aussi le moment du souvenir des morts de Bosnie d'Afghanistan ou du Sahel.

Et puis, il est difficile de parler de ces familles comme si elles étaient toutes semblables.

Il y a celles qui portent leur deuil comme une sorte de supplément d'identité, opposable aux tiers, celles pour lesquelles il s'agit là d'une affaire privée qui ne regarde qu'elles, sachant bien que la compassion n'est souvent que de circonstance.

Les familles éprouvent majoritairement le besoin que leurs enfants soient commémorés pour les aider dans ce processus de deuil propre aux familles de soldats ! sentir que leur engagement est non seulement respecté mais mis en avant. Les intégrer à ces manifestations prouverait qu'il n'y a pas oublié mais le souvenir.

Se souvenir n'est pas juste un mot, une belle phrase mais plutôt un engagement des vivants pour les morts au nom de la grande famille qu'est l'Armée.

Quand ? à des dates phares comme par exemple au 11 novembre national, au défilé du 14 juillet à Paris... et après dans les départements par les autorités locales à une date spécifique pour chaque militaire mort pour la France.

Naturellement les conjoints et les enfant pupilles de la Nation « bénéficient » d'une reconnaissance institutionnelle. Mais nos militaires morts pour la France étaient majoritairement célibataires.

Alors qu'en est-il des ascendants, le papa et la maman qui ont « donné » leur enfant à notre pays.

Pour les mamans, je cite :

« Commémorer nos soldats défunts c'est aussi parfois, nous inviter dans des rassemblements où se souvenir d'eux un instant, pour nous parents, cela nous démontre une fois de plus qu'ils sont toujours parmi nous tous.

Il n'y a pas que la date anniversaire de leur envol qui est marquante - c'est même la plus douloureuse - il y a toutes les autres dates qui auraient été importantes de son vivant et lorsque nous y sommes conviés, là on a vraiment le sentiment que se souvenir est important pour tous »

APRÈS TOUT CE QUE JE VIENS DE DIRE, QUE FAUDRAIT-IL FAIRE ?

1) Dans 10 ans qui ira aux monuments aux morts et que seront devenus les dizaines de milliers de drapeaux des associations des générations du feu précédentes ?

2) Il faut donc innover, car si la mémoire faiblit, le droit à réparation, la reconnaissance, l'image des armées s'en trouveront affaiblis et le risque de voir le monde militaire se couper de la Nation sera accru.

Il faudrait donc :

- des dispositions législatives et réglementaires pour encadrer la mémoire et le devenir des drapeaux (il y a urgence),
- un enseignement mémoriel dans les programmes de l'éducation nationale,

- un volet mémoire important dans le futur service national universel,
- des conférences « grand public » sur le rôle de notre pays dans les différentes opérations extérieures.

Depuis hier nous sommes au milieu d'un public averti et sensible à ce sujet. Il nous faut nous ouvrir plus largement vers la société,

- la mise en ligne sur des sites officiels (SHD, ECPAD,...) de dossiers thématiques par OPEX,
- une évolution du monde combattant OPEX trop dispersé entre associations nationales, locales, entraides, amicales... afin de fédérer les énergies et les bonnes volontés trop peu nombreuses,
- une visibilité de notre fleur du souvenir, le Bleu de France, toute l'année partout en France, et pas seulement dans une boutique éphémère ou uniquement en ligne sur Internet.

Nous devrions nous inspirer des anglo-saxons pour le Coquelicot, que tout citoyen peut acheter sur les lieux de mémoire ou dans les offices de tourisme...

Enfin, il y a neuf hauts lieux de la mémoire nationale. Pour notre génération du feu, le Mémorial OPEX, qui devrait être inauguré fin 2019, ne devrait-il pas en être le 10ème avec une date commémorative particulière.

Pourquoi pas le 23 octobre, journée la plus sanglante pour l'armée française depuis la fin de la guerre d'Algérie. C'était le Drakkar en 1983.

Car demain, pour notre génération du feu, qui ira aux douze autres cérémonies mémorielles que j'ai citées précédemment, en dehors du 11 novembre.....et sur les 9 autres hauts lieux de la mémoire nationale ?

Nous sommes encore des témoins de notre histoire de France et nous en serons dans quelques années les seuls.

Alors ensemble essayons d'en être les acteurs pour fédérer la génération OPEX autour de valeurs commémoratives communes. Le chemin sera long, complexe et difficile.



Les Brèves

Par le Colonel (h) Michel BRUNET

1) Brèves sociales

Lors d'un décès :

1 - Obsèques et sépultures

Publié le 22 octobre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Déclaration de décès, obsèques, inhumation, crémation... Quelles sont les formalités à accomplir en cas de décès d'un proche ?

Pour vous aider, Service-public.fr vous propose ses fiches pratiques.

Lors du décès d'un proche, les premières démarches doivent être effectuées rapidement : dans les 24 heures pour le constat et la déclaration du décès, dans les 6 jours pour les obsèques.

Si le défunt a indiqué ses volontés sur l'organisation des funérailles, celles-ci doivent être respectées, s'il n'a laissé aucune indication, la décision revient à ses proches.

En cas de désaccord sur l'organisation des funérailles, seul le juge peut trancher.

Afin d'en savoir plus sur ces démarches, retrouvez les fiches pratiques proposées sur Service-public.fr.

2 - La déclaration de décès

La déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation par un médecin. Celui-ci établit un certificat de décès.

3 - L'inhumation

L'inhumation consiste à placer le corps du défunt dans une tombe. L'enterrement a lieu le plus souvent dans un cimetière, 6 jours au plus après le décès, sauf exceptions. Il peut avoir lieu dans le cimetière de la commune où le défunt habitait, dans celui de la commune où il est mort, dans le cimetière où est situé le caveau de famille ou bien dans une propriété privée avec l'autorisation du préfet.

4 - La crémation

La crémation est une technique funéraire visant à brûler et réduire en cendres le corps d'un être humain décédé. La crémation est réalisée dans un crématorium, 6 jours au plus après le décès, sauf exceptions.

À savoir :

Vous souhaitez disperser les cendres du défunt dans la nature ? Une déclaration à la mairie du lieu de naissance du défunt est nécessaire : l'identité de la personne, la date et le lieu de dispersion des cendres y seront enregistrés.

Assurez-vous que les cendres ne se répandront pas, même partiellement, sur la voie publique ou dans un lieu public (stade, square, jardin public, etc.).

La dispersion est autorisée en pleine mer, mais peut être interdite sur les cours d'eau (renseignez-vous auprès de la mairie de la commune concernée).

5 - Les frais d'obsèques

Les frais d'obsèques sont prélevés sur l'actif successoral, c'est-à-dire sur les comptes bancaires de la personne décédée.

Si le solde de ces comptes n'est pas suffisant, les héritiers devront participer.

Les frais d'obsèques d'un parent sont déductibles du revenu imposable sous réserve de remplir certaines conditions.

6 - Don d'organes

Qui peut donner de son vivant et qui peut recevoir ?

Publié le 18 octobre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Qui peut donner un rein de son vivant ? Qui peut recevoir un rein ? Comment fait-on pour retirer les reins malades ? Peut-on être greffé plusieurs fois d'un rein ? Quelles sont les conséquences médicales du don de rein du vivant ?

Alors que l'Agence de la biomédecine organise une campagne d'information sur le don de rein du vivant jusqu'au 28 octobre 2018, retrouvez tout ce qu'il faut savoir sur le site internet **don-dorganes.fr**.

Si une personne vivante peut faire un don d'organe dans l'intérêt thérapeutique direct d'un receveur (personne souffrant d'insuffisance rénale sévère), elle doit être majeure, volontaire, en bonne santé et doit faire partie des proches du receveur (père, mère, fils, fille, sœur, frère, conjoint par exemple).

Par ailleurs, le donneur doit exprimer son consentement par écrit. Néanmoins, avant de pouvoir le faire, il lui faut prendre connaissance d'un certain nombre d'informations (conséquences éventuelles du prélèvement, par exemple).

Le don de rein est considéré comme une pratique dont la mortalité pour le donneur est minimale, à condition d'avoir éliminé les contre-indications au don par un bilan médical complet.

À savoir :

En 2017, il y avait 18 793 personnes en attente d'une greffe de rein et 3 782 greffes ont pu être réalisées dont 611 grâce au don du vivant d'un proche.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) Revalorisation de 5% au 1/11/2018

Montant maximal :

- 860€ par mois au 1er novembre 2018 soit une quarantaine d'euros supplémentaire à un peu plus de 1,1 million de personnes

Le plan de lutte contre la pauvreté prévoit que ce montant soit porté à 900 € au 1er novembre 2019.

Cette allocation est attribuée en fonction des ressources et de la composition du foyer.

Reste à charge santé 0 euros

Objectif

En 2022 certains équipements de santé ; lunettes, prothèses dentaires et appareils auditifs seront pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé. L'objectif de ce « reste à charge zéro », baptisé « 100 % santé », est de favoriser l'accès aux soins, notamment pour les assurés sociaux les plus démunis, et faire reculer les inégalités de santé.



Cette réforme votée 2019 sera progressive et débutera au 1^{er} janvier 2019, pour des papiers d'offres de mieux en mieux remboursés jusqu'au remboursement total

Financement

Le coût du reste à charge zéro, estimé à 1 milliard d'euros, sera pris en charge à hauteur de 75% par la Sécurité sociale. Le solde le sera par les mutuelles.

A / Frais auditifs

Audioprothèses :

Ce sont les équipements médicaux sur lesquels le reste à charge du patient est le plus élevé: soit 57%,

Coût moyen actuel: 1.500 euros par oreille dont 850 euros en reste à charge

Sur 6 millions de Français souffrant de difficulté d'audition 35% seulement sont équipés d'une audioprothèse. L'objectif est d'augmenter le nombre de personnes appareillées.

Mise en place :

2018 : environ 200 euros de frais en moins par appareil «100% santé»,

2020 : environ 250 euros de frais en moins par appareil «100% santé», puis 250 euros en moins en.

2021 : plus de frais à la charge

Caractéristiques techniques :

Possibilités de choisir entre des modèles placés dans ou derrière l'oreille, avec 12 canaux de réglage, une amplification sonore d'au moins 30 décibels et plusieurs options de confort (acouphène, bruit du vent, connexion sans fil...)

Il restera possible de choisir des aides auditives plus onéreuses, mais le montant pris en charge par la sécurité sociale et la complémentaire ne pourra pas excéder 1.700 euros par appareil.

B / Optique

1^{er} janvier 2020 : mise à disposition de montures sans reste à charge d'une valeur de 3 euros maximum.

Caractéristiques techniques :

Les opticiens devront proposer au moins 1 modèles de montures pour adultes et 10 pour enfants, en 2 coloris. Les verres sans reste à charge sont « des équipements de qualité tant par leur esthétique (amincissement) que par leur performance technique (anti-rayure et anti-reflet) ». Leur tarif maximum dépend du type de correction.

Possibilité de panacher l'offre en choisissant des verres sans reste à charge mais avec une monture à son goût, ou inversement. Le montant remboursé dépendra alors du contrat de l'assuré, sachant que la participation des complémentaires sera plafonnée à 100 euros pour une monture (contre 150 euros aujourd'hui). Selon les mutuelles.

C / Frais dentaires

Plafonnement des prix de la majorité de prothèses dentaires, en contrepartie d'une hausse des «soins conservateurs» (traitement des caries, détartrage par exemple) et de la création de nouveaux actes de prévention.

1^{er} avril 2019 : entrée en vigueur de certains plafonds

2020 : reste à charge zéro à des couronnes et bridges,

2021 : applications à des prothèses amovibles (dentiers).

A cette date près de la moitié des prothèses dentaires seront remboursées intégralement. Un quart des prothèses bénéficieront d'un « reste à charge modéré » avec des prix plafonnés. Les autres actes (29 %) resteront à tarifs libres.

ALLOCATION VEUVAGE

Aide financière mensuelle versée au conjoint marié survivant d'un salarié ne pouvant pas prétendre à la pension de réversion.

Sur demande à la caisse de retraite du conjoint décédé (formulaire Cerfa n° 12098*04). demande doit dans les 2 ans suivant le premier jour du mois du décès.

Conditions d'attribution pour obtenir l'allocation, pour le : le conjoint survivant

* aide n'est pas versée aux conjoints divorcés, remariés, pacsés ou vivant en concubinage

* avoir moins de 55 ans ;

* résider en France (sauf cas particulier)

* le conjoint décédé doit avoir **cotisé au moins 3 mois**, de façon continue ou non, à l'assurance vieillesse l'année précédant son décès en tant que salarié du privé, agent public non-titularisé, salarié agricole, non-salarié agricole (NSA) ou demandeur d'emploi* **disposer de revenus inférieurs à 759,43 euros par mois** d'après une moyenne calculée sur les trois derniers mois civils précédant la demande (soit 2278,28 euros pour 3 mois en 2018).

Modalités de versement :

Versement mensuel, pendant 2 ans maximum ou jusqu'à 55 ans si le conjoint survivant est âgé de 50 ans à la date du décès.

Montant mensuel net de l'allocation veuvage : 607,54 euros

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)

Publié le 15 novembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le dossier médical partagé (DMP) est un carnet de santé numérique gratuit, confidentiel et sécurisé qui conserve vos informations de santé (traitements, résultats d'examens, pathologies, allergies...) afin de les partager avec les professionnels de santé de votre choix pour améliorer votre prise en charge, particulièrement en cas d'urgence.

Mais à qui s'adresse-t-il ?

Comment peut-on créer un DMP ?

Son accès est-il entièrement sécurisé ?

Autant de questions auxquelles Service-public.fr répond.

Après une phase d'expérimentation, le DMP est désormais disponible partout en France.

Il n'est pas obligatoire et n'a aucun impact sur vos remboursements.

En simplifiant et en sécurisant le partage des informations de santé utiles à votre prise en charge, le DMP favorise la coordination et la qualité des soins entre tous les professionnels de santé, même à l'hôpital, notamment en évitant les actes redondants, les risques d'accidents d'anesthésie ou les interactions médicamenteuses dangereuses.



Ce service vous permet de retrouver dans un même endroit :

- votre historique de soins des 24 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance maladie ;
- vos résultats d'examens (radio, analyses biologiques...)
- vos antécédents médicaux (pathologie, allergies...)
- vos comptes rendus d'hospitalisation ; les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence ;
- vos directives anticipées pour votre fin de vie (à partir d'avril 2019).

QUI EST CONCERNÉ ?

Chaque personne bénéficiant d'un régime de sécurité sociale peut créer un DMP pour lui-même ou son enfant.

Le DMP est particulièrement utile pour les personnes ayant souvent recours aux soins comme les patients atteints d'une maladie chronique, les personnes âgées ou les femmes enceintes.

COMMENT LE CRÉER ?

- **En ligne, directement depuis le site internet dmp.fr ;**
- **En pharmacie** ou auprès d'un professionnel de santé équipé d'outils informatiques adaptés ;
- **À l'accueil de votre Caisse primaire** d'Assurance maladie ou auprès d'un conseiller de votre organisme d'Assurance maladie.

Une fois créé, votre DMP est accessible à tout moment depuis le site dmp.fr (rubrique Mon DMP) ou via l'application mobile DMP téléchargeable pour systèmes iOS et Android.

QUELLE SÉCURITÉ ?

L'accès à votre DMP est hautement sécurisé. À part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (votre médecin traitant, infirmier, pharmacien...) peuvent le consulter.

- Vous pouvez ajouter ou masquer un document. **Seul votre médecin traitant peut accéder à l'ensemble des informations contenues dans votre dossier ;**

- Vous pouvez gérer les accès (bloquer un professionnel de santé, supprimer une autorisation) ;

- Vous êtes libre de demander à tout moment sa fermeture (les données seront conservées 10 ans).

Brèves Financières et Juridiques

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Retraites complémentaires Agirc et Arrco maintenant revalorisé de **0,6 % au 1er novembre 2018.**

Concrètement, la valeur du point Arrco est fixée à 1,2588 euro (contre 1,2513 euro au 1er janvier 2018) et celle du point Agirc est fixée à 0,4378 euro (contre 0,4352 euro au 1er janvier 2018).

IMPÔT SUR LE REVENU

Faudra-t-il à faire une déclaration en 2019 ?
Publié le 04 octobre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La question : « Avec la mise en place du prélèvement à la source, devrai-je continuer à faire une déclaration de revenus chaque année ? »

La réponse de Service-public.fr : « Oui, une déclaration de revenus restera nécessaire pour faire notamment le bilan de l'ensemble des revenus et des charges du foyer fiscal. »

Elle permettra notamment de garantir l'application de la progressivité de l'impôt. Une régularisation pourra donc avoir lieu en N+1, elle sera faible, voire nulle, pour les contribuables ayant une situation stable.

De plus, c'est cette déclaration qui permettra l'attribution de réductions ou l'octroi de crédits d'impôt.

La déclaration se fera dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui pour les salariés, en quelques clics sur votre espace particulier sur impots.gouv.fr grâce à la déclaration pré-remplie qui comportera vos revenus mais aussi les montants payés au titre du prélèvement à la source.

L'avis d'impôt sera également maintenu.

TAXE D'HABITATION

une brochure pratique en ligne pour tout comprendre

Publié le 25 octobre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Alors que la date limite de paiement de la taxe d'habitation arrive en novembre pour les contribuables qui n'utilisent pas de moyens de paiement dématérialisés, c'est le moment de **consulter en ligne la brochure pratique « impôts locaux 2018 »** proposée par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) qui répondra à vos questions sur les modalités d'application de la taxe d'habitation en 2018.

Cette brochure explique tout ce qu'il faut savoir sur :

- les principales nouveautés liées à la taxe d'habitation (dégrèvement d'office sur la résidence principale, ce dégrèvement concernant les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part, majorées de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes puis de 6 000 € par demi-part supplémentaire) ;
- la présentation de l'avis d'impôt ;
- les personnes imposables et celles exonérées, les locaux imposables et ceux exonérés, les abattements obligatoires pour charges de famille ou ceux facultatifs par exemple en faveur des personnes de condition modeste ;
- les dégrèvements d'office ;
- le revenu fiscal de référence ;
- la détermination de la base d'imposition et le calcul de la taxe (valeur locative brute, taux d'imposition, majoration résidences secondaires...) ;

- la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) ;
- l'établissement de l'imposition ;
- le contentieux de la taxe d'habitation.

Paiement en ligne obligatoire dès 1 000 €

Paiement en ligne ou prélèvement mensuel

À défaut, le fisc applique une majoration de 0,2 %. En 2019, le seuil du paiement dématérialisé sera de 300 €.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : UN SITE INTERNET POUR TOUT COMPRENDRE

Publié le 04 septembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Types de revenus, taux de prélèvement, réductions et crédits d'impôt... Un site internet de la Direction générale des finances publiques vous explique tout du nouveau mode de paiement des impôts sur le revenu qui entre en application le 1er janvier 2019 avec notamment des exemples de cas pratiques, une foire aux questions, des guides ou encore des vidéos.

Vous trouverez sur le site <http://prelevement-talsource.gouv.fr> : des guides, des questions vrai-faux, des vidéos, des cas pratiques (jeunes parents, futurs retraités, exploitants agricoles, jeune actif, salarié récemment augmenté, commercial dans une PME...), un abécédaire ou encore une foire aux questions, qui vous permettront de comprendre comment fonctionne le prélèvement à la source et de répondre à toutes vos questions.

Vous pouvez également vous adresser à l'administration fiscale :

- par téléphone au 0811 368 368 (prix d'un appel + 0,06 € par minute) ;

- par la messagerie de « mon espace particulier » sur impots.gouv.fr ou auprès des guichets de l'administration fiscale.

OBTENTION DU BULLETIN N° 3 DU CASIER JUDICIAIRE

Le bulletin n° 3 du casier judiciaire, qui ne comprend pas de condamnations, peut être obtenu en ligne en moins d'une heure depuis le 2 septembre 2018,

Utiliser le site :

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/page:accueil.xhtml>

Pour mémoire :

Bulletin 1 : destiné aux autorités judiciaires et l'administration pénitentiaire

Bulletin 2 : destiné aux administrations et organismes privés, pour des motifs précis.

Bulletin 3 : autres destinataires employeurs

3) Brèves vie courante

QUEL EST LE COÛT D'UN PASSEPORT :

Publié le 12 novembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La réponse de Service-public.fr : « Les tarifs sont de 86 € pour un adulte et de 17 € pour les enfants de moins de 15 ans. Ils sont différents dans les départements d'outre-mer ainsi que pour les mineurs entre 15 et 17 ans. »

Le tarif du passeport varie selon l'âge du demandeur et le lieu de la demande.

Pour un enfant mineur de moins de 15 ans

- En métropole : 17 €

Dans un département d'outre-mer :

- En Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion : 17 €

- À Mayotte : 17 € si vous fournissez la photo et 20 € si la photo est prise au guichet (uniquement en cas d'absence de photographe professionnel)

- En Guyane : 8,50 €

- À l'étranger : 27 € si vous fournissez la photo et 30 € si la photo est prise au guichet (dans certains pays)

Pour un mineur entre 15 et 17 ans

- En métropole : 42 €

Dans un département d'outre-mer :

- En Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion : 42 €

- À Mayotte : 42 € si vous fournissez la photo et 45 € si la photo est prise au guichet (uniquement en cas d'absence de photographe professionnel)

- En Guyane : 21 €

- À l'étranger : 52 € si vous fournissez la photo et 55 € si la photo est prise au guichet (dans certains pays)

À partir de 18 ans

- En métropole : 86 €

Dans un département d'outre-mer :

- En Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion : 86 €

- À Mayotte : 86 € si vous fournissez la photo et 89 € si la photo est prise au guichet (uniquement en cas d'absence de photographe professionnel)

- En Guyane : 43 € si vous fournissez la photo et 44,50 € si la photo est prise au guichet (uniquement en cas d'absence de photographe professionnel)

- En métropole : 42 €

Dans un département d'outre-mer :

- En Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion : 42 €

- À Mayotte : 42 € si vous fournissez la photo et 45 € si la photo est prise au guichet (uniquement en cas d'absence de photographe professionnel)

- En Guyane : 21 €

- À l'étranger : 52 € si vous fournissez la photo et 55 € si la photo est prise au guichet (dans certains pays)

CARTE DU COMBATTANT

Arrêté du 12 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 12 janvier 1994 fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Le ministre de l'action et des comptes publics et la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L. 311-2, L. 331-1 et R. 311-1 à R. 311-20 ; Vu l'arrêté du 12 janvier 1994 modifié fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, arrêtent :

Article 1 L'annexe de l'arrêté du 12 janvier 1994 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit : Il est inséré, après la rubrique « Afghanistan », la rubrique : « Algérie » ainsi rédigée :

ÉTATS OU TERRITOIRES CONCERNÉS	DÉBUT DE PÉRIODE	FIN DE PÉRIODE
Dans le cadre des missions menées en Algérie après le 2 juillet 1962 conformément aux accords d'Evian	3 juillet 1962	1 ^{er} juillet 1964

CHOIX DU NOM D'UNE PROMOTION AUX ÉCOLES DE COËTQUIDAN

*La promotion 2016/2019 de l'École spéciale militaire de Saint Cyr a été débaptisée.
Depuis le 22 juillet 2017 elle portait le nom de « Général Loustaunau-Lacau ».
Elle est désormais sans nom.*

Nous nous sommes intéressés au processus de choix du nom de baptême d'une promotion aux écoles de Coëtquidan. (La rédaction)

Premier trimestre de scolarité :

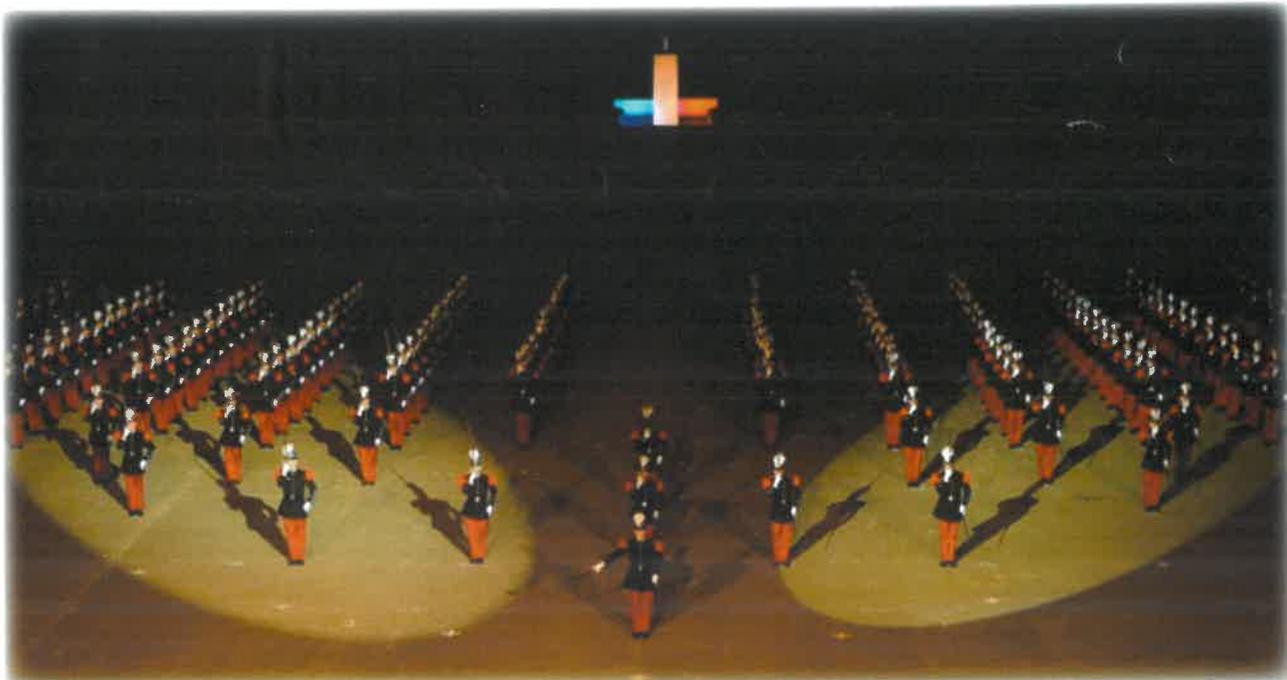
Recherche et étude par les élèves du 3eme Bataillon d'une vingtaine de dossiers. Etude approfondie de chaque dossier par équipes de 2 ou 3 EOA volontaires.

Début d'année :

- Présentation de tous les dossiers à la promotion.
- Sélection de cinq parrains potentiels et établissement d'un classement.
- Présentation au Général commandant les écoles des dossiers retenus et classés.
- Transmission au SHD, qui émet un avis technique et transmet au CEMAT.

Mois de mai :

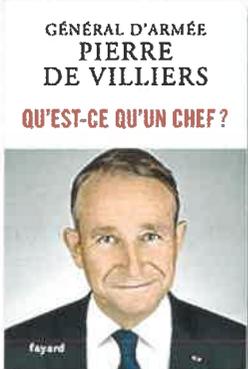
Décision de la Ministre des armées.



Général d'Armée Pierre De Villiers, qu'est-ce qu'un chef ?

Pierre DE VILLIERS

« Je ne suis ni philosophe, ni sociologue, ni capitaine d'industrie. Je suis un praticien de l'autorité qui s'est toujours efforcé de placer les relations humaines au cœur de son engagement au service de la France et de ses armées. Car l'autorité n'est pas spécifiquement militaire, c'est le lien fondamental de toute société humaine. Fort de ces convictions, je propose dans ce livre quelques jalons pragmatiques, simples et avérés pour sortir d'un mal-être sociétal croissant, diriger avec justesse et discernement. » Le général Pierre de Villiers signe un essai ambitieux sur l'ordre, remettant l'Homme au centre du système. Comme le ferait un officier, il indique au lecteur le cap qu'il faut tenir dans un monde complexe et sa méthode pour y agir utilement. Mêlant une réflexion puissante sur les problèmes profonds que traverse notre époque et des solutions efficaces, le général de Villiers met ici son expérience unique au service de tous. Après quarante-trois années d'une carrière militaire qui l'a conduit à devenir chef d'état-major des armées, le général Pierre de Villiers est président d'une société de conseil en stratégie. Il a publié en 2017 Servir aux éditions Fayard. Biographie de l'auteur. Après quarante années d'une carrière militaire qui l'a conduit à devenir chef d'état-major des armées, le général Pierre de Villiers est président d'une société de conseil en stratégie.



GIGN : engagé pour la vie. " Ce que le GIGN m'a appris " : les leçons de vie du spécialiste de l'anti-terrorisme en France

Daniel Cerdan

« Je me répétais : Si on doit un jour ne plus comprendre comment un homme a pu donner sa vie pour quelque chose qui le dépasse, ce sera fini de tout un monde, peut-être de toute une civilisation ». - Les Sentinelles du soir Hélié de Saint Marc.

Le 23 mars 2018, Daniel Cerdan apprend en direct le geste de son ancien frère d'armes Arnaud Beltrame, qui se substitue à une otage avant de recevoir des blessures mortelles. Revenant sur les opérations qui ont jalonné sa carrière, ce major du GIGN s'interroge sur les fondements de l'engagement et l'héroïsme contemporain et nous livre dans cet ouvrage personnel les leçons de vie d'un métier dont, comme Arnaud Beltrame, il a fait sienne la devise : « S'engager pour la vie ».

Après plus de 30 ans au sein de la Grande Muette, dont 14 au GIGN, Daniel Cerdan est considéré comme le spécialiste des assauts anti-terroristes. Major au GIGN, chef de groupe, il a été responsable de la sécurité de François de Grossouvre, chef de la sécurité de l'Élysée, de l'Assemblée nationale ou du Sénat et a également mené plusieurs missions pour l'ONU. Il est médaillé militaire, des anciens combattants et de l'Ordre National du Mérite et l'auteur de Dans les coulisses du GIGN (Calmann-Lévy, 2010, 8000 ex. vendus) et Assauts (RING, 2016, 5000 ex. vendus).

Publié par Alisio

Dans Sciences politiques



Mourir le 11 novembre 1918, c'est mourir deux fois

Alain FAUVEAU

Le 11 novembre 1918 à 11 heures, Octave Delaluque sonnait le « Cessez-le-feu » de l'armistice à Vrigne-Meuse. Dix minutes avant, Augustin Trébuchon, agent de transmission dans le même bataillon du 415e régiment d'infanterie, avait été tué, un ultime message à la main. Il a été le dernier soldat français de la Grande Guerre mort au combat sur le front occidental. Depuis octobre, le 415e RI participait à l'offensive générale en direction de Charleville-Mézières et Sedan pour repousser l'armée allemande qui refluit vers les frontières. Après avoir traversé l'Aisne, les 1er et 2 novembre, la 163e division du général Boichut emprunte « le toboggan de la victoire », à travers le sud-est du département pour atteindre la Meuse le 8 novembre alors qu'à Rethondes, les plénipotentiaires allemands commencent à négocier les conditions d'armistice avec le maréchal Foch. Pendant les négociations, le front se fige et chacun retint son souffle en attendant la signature et la délivrance. Pas question de se faire tuer le jour de l'armistice !

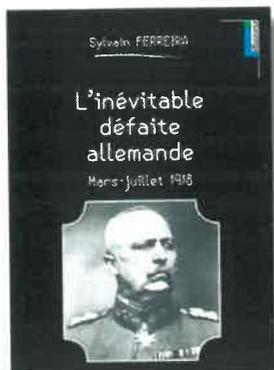
Le 415e RI, commandé par le chef de bataillon Charles de Menditte, réussit courageusement à conquérir une tête de pont au nord de la Meuse et à la conserver désespérément jusqu'à l'heure de l'armistice mais au prix de lourdes pertes. Cette opération contre la Garde prussienne fut le dernier engagement de la Grande Guerre sur le front occidental.

Mené par un modeste régiment, ce fait d'armes extraordinaire et initialement voué à l'oubli fait toujours l'objet, depuis un siècle, d'un « pèlerinage » initié par les anciens combattants puis poursuivi par leurs descendants. Un bel exemple de fidélité à la mémoire des poilus de la Grande Guerre. Pour réaliser cet ouvrage, Alain Fauveau, général (2S) de l'Armée de terre, a exploité les archives de son grand-père Charles de Berterèche de Menditte (1869-1931) qui commandait le 415e régiment d'infanterie à Vrigne-Meuse lors de l'offensive sur Mézières et Sedan jusqu'au jour de l'armistice en novembre 1918, celles du Service historique de la Défense, et les récits, témoignages ou souvenirs d'anciens combattants du régiment conservés à Vrigne-Meuse ou par leurs descendants.



L'inévitable défaite allemande

Sylvain Ferreira



Ludendorff propose de lancer une offensive d'envergure au printemps 1918 pour assurer la victoire de l'Allemagne avant l'entrée en lice des troupes américaines, tout en profitant de la fin probable des hostilités avec la Russie. De cette idée va découler la planification de sept opérations sur le front occidental, dont deux resteront à l'état de projet. Ces opérations sont entrées dans l'Histoire sous le nom d'"offensives Ludendorff". Loin d'aboutir à la victoire finale tant espérée, elles laissent l'armée allemande, en août 1918, dans une situation stratégique plus défavorable qu'au début de l'année et scellent le sort de la guerre en sa défaveur. "Les opérations offensives pendant la Guerre mondiale n'étaient pas menées selon des impératifs opérationnels, mais selon des considérations tactiques. L'effort principal n'était pas à développer le long d'un axe porteur de résultats opérationnels, mais dans un espace où tactiquement la ligne de front pouvait être percée. L'offensive allemande de mars 1918 s'inscrit dans cette perspective," Général Georgii Isserson

Les Françaises dans la guerre et l'occupation

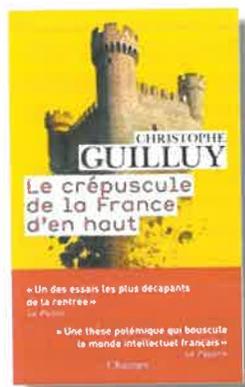
Michèle COINTET



Michèle Cointet dresse le portrait de la France au féminin sous l'Occupation, et retrace les destins tant des collaborationnistes, que des résistantes ou déportées. Les dirigeants de Vichy n'ont réussi à imposer inaction et silence qu'à leurs propres femmes. Car jamais, dans leur histoire, les Françaises ne se sont autant engagées que pendant la Seconde Guerre mondiale. Dans ce bel essai, Michèle Cointet dresse le portrait de cette France au féminin, des collaborationnistes et familières du pouvoir, telles la Maréchale ou Josée Laval, aux résistantes, Berty Albrecht ou Marie-Madeleine Fourcade, et des petites mains, l'auteur restitue les formes multiples de l'engagement des femmes dans la guerre. Car si les convictions politiques en étaient parfois le moteur, il fut souvent le fait d'une éducation patriotique et d'une éthique. Une dimension que l'on retrouve dans la difficile question de la déportation féminine. Autant de questions renouvelées par le regard d'une historienne avertie des réalités de la société française et qui éclaire d'une manière inédite l'histoire des femmes jusque dans l'après-guerre. La voie de leur intégration à la vie politique était en effet ouverte. Professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université de Tours, Michèle Cointet a écrit de nombreux ouvrages sur la Résistance, la collaboration et le gaullisme ; plusieurs ont été couronnés, notamment par l'Académie française. Elle a ainsi publié Nouvelle Histoire de Vichy (Fayard, 2012, grand prix Ouest-France/Société générale) et Histoire des 16. Les premières femmes parlementaires en France (Fayard, 2017).

Le crépuscule de la France d'en haut

Christophe Guilluy



La bourgeoisie triomphante du XIXe siècle a disparu. Ses petits-enfants se fondent désormais dans le décor d'anciens quartiers populaires, célèbrent la mixité sociale et le respect de l'Autre. Finis les Rougon-Macquart, bienvenue chez les hipsters... Bénéficiaire des bienfaits de la mondialisation, cette nouvelle bourgeoisie en oublie jusqu'à l'existence d'une France d'en bas, boutée hors des nouvelles citadelles que sont devenues les métropoles. Pendant ce temps, dans la France périphérique, les classes populaires coupent les ponts avec la classe politique, les syndicats et les médias. Leurs nouvelles solidarités, leur souverainisme n'intéressent personne. Le grand marronnage des classes populaires, comme avant elles celui des esclaves qui fuyaient les plantations, a commencé. On croyait la lutte des classes enterrée, voici son grand retour.

GROUPEMENT 73/38 SORTIE INTERGROUPEMENTS 2018

La sortie 2018 des groupements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute Savoie devait être organisée cette année par le groupement de Haute-Savoie après la défection du groupement de l'Ain en 2017.

Malheureusement cette année encore les problèmes de santé sont venus perturber l'organisation. Notre camarade le Colonel BROSSOLET qui devait organiser cette sortie a fait un infarctus en début de l'été.

Dès que le groupement de Savoie a été informé du problème, nous nous sommes portés volontaire pour que cette sortie perdure.



Une visite de la coopérative laitière de MOUTIERS (médaille d'or AOP BEAUFORT au concours agricole 2018) a été mise sur pied pour le 4 octobre.

Nous avons regretté que les groupements de la Haute-Savoie et de l'Ain ne nous ai pas suivi malgré le car que nous avions mis en place à partir d'Aix-les-Bains.

Trente-six savoyard et isérois ont répondu présent, après une arrivée retardée par un accident de la route sur la voie express de Moutiers, nous avons rejoint la coopérative ou après une vidéo retraçant la route du lait depuis les étables ou les alpages nous attendais un jeune « fruitier » passionné par son métier qui nous a expliqué dans le détail la fabrication de ce fromage mondialement connu.

7 millions de litre de lait collectés dans les cantons



de Moutiers, Bozel, Aime et Albertville, produit par 85 exploitations laitières, 700 tonnes de Beaufort soit 15000 meules fabriquées par an de 35 à 50 (saison touristique) salariés.

200000 km parcourus par an pour le ramassage du lait soit 550 km par jour sur 365 jours, soit 35 litres de lait par km parcourus, dénivellation du ramassage été 1900 m (400 m à 2300 m) hiver 1200 m.

Une visite des caves d'affinage ou sont entreposé le trésor de la coopérative, jusqu'à 8500 meules nous a permis de voir les procédés d'affinage ou se côtoient les procédés ancestraux (manuels) et les procédés nouveaux ou les robots ont pris le relais de l'homme et travaillent jour et nuit.

Une dégustation de Beaufort classique et du Beaufort d'Alpage (été) a clôt cette intéressante visite avec un passage obligé par la boutique pour ramener à la maison ce produit très apprécié.

Tout le groupe s'est dirigé ensuite vers les thermes de La Léchère ou nous primes un très bon repas dans le restaurant des thermes. Une dernière photo avant le retour vers Chambéry et Aix-les-Bains, cette sortie a une fois de plus permis de resserrer les liens d'amitiés de tous les participants, en souhaitant que l'année prochaine les adhérents de l'Ain et de la Haute Savoie nous rejoigne nombreux.



GROUPEMENT LOT ET GARONNE

Comme chaque fin d'année, le groupement de Lot et Garonne tient une réunion plénière de bilan. Cette réunion s'est tenue à Serignac sur Garonne le 23 octobre 2018. Ouverte par le Colonel Peyrard, président d'honneur, cette réunion a pour but de présenter le bilan de l'année écoulée et de voter pour l'élection d'un nouveau président. Après une minute de silence en l'honneur de militaires morts dans l'exercice de leur fonction et de deux de nos camarades décédés (le Général Guillermet et notre président d'honneur le colonel Datcharry) la réunion peut commencer.

Monsieur Jean Dreuil, Maire de Sérignac, qui souligne son attachement aux associations patriotiques, est chaleureusement remercié de son accueil. Une médaille de l'ANOCR lui est remise. Mme Sandrine Bru, directrice de l'ONAC est parmi nous. Cette réunion réunit 15 de nos 43 adhérents soit un tiers de notre effectif ce qui fait 26 personnes avec les épouses. Nos effectifs s'érodent de façon continue depuis plusieurs années et on constate une difficulté à faire rallier les officiers jeune retraités malgré les campagnes de sensibilisation menées chaque année à partir des listings des nouveaux ayants droits transmis par le siège.



La parole est donnée à la secrétaire madame Marie-José Seguin qui nous brosse les grandes lignes de nos activités de l'année, puis au trésorier L'ingénieur en chef des ETA Michel Seguin qui présente le bilan financier du groupement faisant ressortir un avoir de 3461 euros. Un remerciement est adressé au président sortant, le Lieutenant-colonel Jean-Pierre Duploux, pour les 6 années de présidence du groupement. Il devient donc président d'honneur. Pour le remplacer, le colonel Daniel Simounet, seul candidat, est élu à l'unanimité des présents. Il est alors le président du groupement ANOCR de Lot et Garonne.



Nous nous dirigeons ensuite au monument aux morts de la commune, en présence du commandant du groupement de gendarmerie d'Agen, le chef d'escadron François Mantel, de la directrice de l'ONAC et de monsieur le Maire. Une gerbe du groupement est déposée et

la sonnerie « aux morts » suivie du refrain de la marseillaise solennisent cette cérémonie.

Dans son discours de présentation, il souligne l'importance de promouvoir l'ANOCR, de recruter parmi les nouveaux retraités et de soutenir nos veuves et ceux qui sont dans la difficulté et de nous retrouver dans la convivialité.

Après un vin d'honneur offert par la municipalité, direction le restaurant pour un repas pris dans une ambiance de franche camaraderie.

Nous nous retrouverons pour la galette des rois en début 2019.



GROUPEMENT AUDE



Le groupement Aude de l'ANOCR était représenté par son drapeau le 11 Novembre à Carcassonne, porté par Mathis, Cadet de la Défense, et le 9 Novembre à Narbonne porté par le Colonel Derrien, notre chancelier. Qu'ils en soient remerciés.



GROUPEMENT DE LA MOSELLE

Le Groupement de Moselle fête une centenaire

Madame Virginie LAURENT a eu cent ans le 16 octobre 2018. En 1942 elle a épousé Maurice LAURENT, officier, membre de l'Anocr. Veuve, elle a poursuivi sa participation.



Madame LAURENT a deux filles, deux petits-enfants et cinq arrière-petits-enfants. Le président du groupement de la Moselle, le Gal J-M PASQUEREAU, et le trésorier, le LCL (H) J-J PIERROT lui ont rendu visite afin de lui adresser leurs sincères félicitations pour cet anniversaire de la part du groupement et lui remettre un petit cadeau.

COLONEL PIERRE BROSSOLET PRÉSIDENT DU GROUPEMENT DE HAUTE SAVOIE



Cinq jours après le décès du général de division (2S) Bernard Funke de la promotion Bir-Hakeim le groupement de Haute Savoie perdait son président le colonel Pierre Brossolet victime d'une crise cardiaque le 16 novembre 2018 à l'âge de 81 ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Sainte Bernadette d'Annecy en présence d'une très nombreuse assistance dans laquelle on pouvait remarquer outre ses camarades de promotion et les ex -lieutenants des années 1960, le Colonel Valençon commandant le 27 ° BCA avec le président des lieutenants et ses anciens Chefs de Corps : le Gal de Metz ,le Gal de Peyrelongue ,le Gal Barrié ,le Gal Sublet.

Neuvième d'une famille de dix enfants Pierre suit les traces de son grand-père de ses oncles et surtout celle de son frère aîné et intègre à Coëtquidan la promotion Terre d'Afrique.

A la sortie de Saint-Maixent il choisit le 4ème régiment de tirailleurs tunisiens en Algérie et sera intimement lié aux événements de la rue d'Isly

Son régiment dissous en 1962 il se retrouvera au camp de Bourg- Lastic et ses 3000 harkis. En novembre il intègre le 27 ème bataillon de chasseurs alpins d'Annecy

En avril 1963, marié depuis peu il sera très marqué par la perte dans un accident de voiture de sa femme et sa petite fille âgée de 4 mois

Il se remariera en 1967 avec Sabine mère de 3 petites filles et qui était, elle même veuve d'un capitaine de l'armée de l'air mort en service dans un accident d'avion

Il exercera successivement les fonctions d'officier de liaison en Allemagne, officier des sports et officier conseil au 27° BCA, professeur de langue à l'ESG, rédacteur au CEAT, et terminera sa carrière toujours au 27 comme commandant en second durant 4 ans, Ayant quitté l'uniforme en 1988 il travaillera dans une petite PME durant 2ans.

Il se lancera ensuite dans le bénévolat durant 5 ans au Secours Catholique avant de retravailler comme agent à l'UAP durant 3 ans.

En novembre 1999 il prendra la présidence du groupement succédant ainsi au colonel Jean Bernard-Maugiron notre ancien Chef de Corps du 27 ° BCA de 1969 à 1971

Son épouse Sabine ne lui survivra pas et décédera quelques jours seulement après lui.



COLONEL ALAIN DATCHARRY PRÉSIDENT DU GROUPEMENT ANOCR 47 DE 1988 À 2005

Le Colonel Alain DATCHARRY, né le 26 avril 1931 est décédé le 24 septembre 2018 à Agen.

Entré en service en 1953, il est admis à l'École Spéciale Militaire de SAINT CYR ; il fait partie de la 140ème promotion, dénommée : « Ceux de DIEN-BIEN-PHU » En 1955 il choisit l'Artillerie et rejoint l'École d'Application de CHALONS sur MARNE. Au cours de sa carrière il a effectué deux séjours opérationnels en Algérie (1956-1958 et 1960-1962).

Nommé Capitaine en 1962, il rejoint DAX pour devenir observateur pilote dans l'Aviation Légère de l'Armée de terre et est successivement affecté de 1963 à 1967, à VALENCE, à LYON puis à LANDAU de 1967 à 1972, où il effectue son temps de commandement de Capitaine au 2ème Régiment d'Artillerie.



Nommé Chef d' Escadron en 1972, il est affecté à l'État-Major de la 4ème Division blindée à NANCY. Élevé au grade de Lieutenant-Colonel en 1976, il est nommé Commandant en second du 8ème Régiment d' Artillerie à COMMERCY jusqu'en 1978.

Élevé au grade de Colonel en 1983, il terminera sa carrière comme Délégué Militaire Départemental à MOULINS.

Dès sa mise à la retraite, il s'implique dans la vie associative, ainsi qu'en tant qu'élu pendant douze ans dans sa Commune de BOE.

En 1988 afin d'établir un lien de camaraderie et de solidarité entre les Officiers retraités et leurs veuve il crée le groupement de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite de Lot et Garonne. Il en assurera la Présidence pendant près de 17 ans, l'animer avec une équipe d'Officiers portés à faire le bien et organisant plusieurs rencontres conviviales dans l'année.

Il était aussi Vice président départemental de la Fédération des Anciens Combattants d'Outre Mer. Il est CHEVALIER de la LEGION d' HONNEUR et OFFICIER de l' ORDRE NATIONAL du MERITE.



COLONEL JEAN PUJOL VICE-PRÉSIDENT DU GROUPEMENT DE MARSEILLE

Né en décembre 1927, c'est en 1943 que Jean Pujol s'engage au titre de la défense passive sanitaire et de la Croix-Rouge. A ce titre, il participe au ramassage des blessés et aux combats de la Libération de Paris en août 1944.

En octobre 1946, il s'engage au 3ème Bataillon d'infanterie coloniale et rejoindra, en 1948, le Corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient.

Pendant 27 mois, il participe activement aux opérations menées par le Bataillon de marche du 2ème Régiment de tirailleurs algériens en Cochinchine et notamment en plaine des Joncs. Sa conduite lui permet d'être nommé sergent.

Admis en 1953 à la section administrative de l'Ecole du Service de santé des armées, il est nommé sous-lieutenant en 1954

Volontaire pour servir en Afrique du nord, il est affecté aux confins algéro-marocains dans le sud algérien et y organise le support santé du secteur de Colomb-Bechar.

De 1960 à 1963, le lieutenant Pujol est gestionnaire de l'Hôpital régional de Mouila, au Gabon. De 1964 à 1969, il est adjoint au chef de bureau de la gestion financière à la Direction centrale du Service de santé des armées à Paris.

Durant deux ans, il sert à nouveau au Gabon comme gestionnaire du Service national de lutte contre les grandes endémies, trésorier de l'Ordre de Malte et conseiller du ministre de la santé publique.

D'octobre 1971 à juillet 1978, il est affecté à l'Ecole du Service de santé des armées de Bordeaux. Il y sera promu commandant en 1972 et lieutenant-colonel en 1978.

Il a été admis à la retraite fin 1983.

Détenteur de nombreuses croix et médailles commémoratives, il a été fait chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre national du Mérite Adhérent et membres des plus actifs de plusieurs associations, locales ou nationales, (Epaullette, ANOCR, ONAC, Croix Rouge), Jean PUJOL avait adhéré à l'A3 – Association Amicale des officiers d'active et en retraite de l'administration santé des armées - en novembre 1977.

Après 37 années passées sous l'uniforme et la trentaine d'année de bénévolat au sein de nombreuses associations militaires et civiles, le colonel Jean PUJOL nous a quitté au lendemain de ses 91 ans



NÉCROLOGIE

03 Allier : Le Lieutenant-colonel (MAT) Hervé **LE BIDEAU**, membre du Comité du Groupement, le 30 Août 2018.

13 04-05-84-20A/B - Bouches du Rhône : Médecin commandant France **TREILHOU**, le 04 avril 2018. Lt Colonel Paul **LEYDIER**, le 24 août 2018. Capitaine Jean **NAUDOU**, le 08 mars 2018. Lt Colonel René **SOUVESTRE**, le 12 avril 2018. Colonel Henri **BURGER**, le 23 juillet 2018. Mme **BURGER**, veuve du colonel, été 2018. Mme Suzanne **LECHAPT**, veuve du colonel, le 14 novembre 2018.

14-50-27-76- Normandie : Ingénieur général de 1^{ère} classe de l'armement Eric **LHULLIER**, le 28 novembre 2018.

18 - Cher : Commandant Roger **MOTRET**, le 08 octobre 2018.

24 - Dordogne : le Colonel Christian **LAGARDE**, le 15 novembre 2018.

25 - Franche-Comté : Colonel Daniel **TATIN**, le 9 novembre 2018. Mme Denise **MENNESSON**, veuve du Colonel, 25 décembre 2018.

29 - Finistère : Mme Nicole **PODEUR** veuve du Colonel, le 16 décembre 2017. Mme Yvette **ABGRALL** veuve du Commandant, le 20 juin 2018. Mme Jeanne **ALLARD** veuve du Capitaine, le 20 juillet 2018. Mme Paule **NIMAL** veuve du Lt-colonel, le 08 août 2018. L'Officier en chef de 2^{ème} classe Ivan **THULLIER**, le 10 septembre 2018.

44 - Loire-Atlantique : Médecin en chef F. **MAGERAND**, le 13 septembre 2018 dans sa 95^e année. L'ingénieur principal François **DEBOST**, le 01 octobre 2018 à l'âge de 54 ans. L'ingénieur général de 2^e Classe André **CORROLLER**, le 22 décembre 2018 dans sa 75^e année.

45 - Loiret : Commandant Emile **DEGORGUE**, le 16 août 2018, il était Médaille Militaire, Officier de l'Ordre National du Mérite.

47 - Lot et Garonne : Général Michel **GUILLERMET**, le 2 juillet 2018. Lieutenant-colonel Jean **BOURGEOIS**, le 25 janvier 2019.

49 - Maine et Loire : Commissaire colonel Pierre **ARNAUD**, le 24 septembre 2018. Le Lt-Colonel Michel **LATSAGUE**, le 09 novembre 2019. Le Colonel Jean-Louis **FOREST**, le 1er décembre 2018. Colonel Pierre **GROS**, le 20 janvier 2019.

73 - Savoie : Colonel Pierre **DESROCHE**, le 27 novembre 2018.

75 : Paris IDF : Médecin en chef des services Français **CLERET**, en 2014. Lt Colonel Robert **TAURAND**, le 19 juillet 2018. Mme Monique **JEANNIN**, veuve du général, le 05 janvier 2019.

77 - Seine et Marne : L'Amiral Yves **PAURON**, le 05 octobre 2018. Le Lieutenant-colonel Pierre **MERCHER**, le 05 octobre 2018.

86 - Vienne : Colonel Robert **JALLERAT**, CTA, Chevalier de la Légion d'Honneur, le 13 Novembre 2018. Colonel Gilbert **REMY**, Terre MAT, Commandeur de la Légion d'Honneur, le 17 décembre 2018. Lieutenant-Colonel Guy **LAVERGNE**, Terre / MAT, le 30 décembre 2018.

91 - Essonne : Commandant René **NOIRON**, le 14 décembre 2018.





LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE

Reconnue d'utilité publique

Le Président

Paris, le mardi 04 décembre 2018

Monsieur le Ministre,

Dimanche dernier, au pied de l'Arc de Triomphe, nous avons accueilli ensemble le Président de la République, qui, dès son retour du G20, a tenu à venir personnellement place de l'Etoile, pour se recueillir devant la tombe du Soldat Inconnu, puis pour se rendre compte des dégâts causés au cours des manifestations du samedi 1 décembre.

La veille, en effet, cette place, et plus particulièrement l'Arc de Triomphe, avaient été, tout au long de la journée, l'objet de scènes de désordres, de pillages et de violences, que les médias du monde entier ont largement relayées.

Ces scènes d'émeutes urbaines ont porté atteinte à l'un des symboles les plus forts et les plus sensibles de notre pays, la tombe du Soldat Inconnu ! Est-il besoin de rappeler qu'à peine trois semaines auparavant, pas moins de 70 Chefs d'Etat et de Gouvernement étaient venus du monde entier pour se recueillir sur cette tombe. Et, samedi dernier, c'est grâce au courage et à la persévérance de quelques gilets jaunes et d'une poignée de commissaires à la Flamme que cette tombe n'a pas été profanée et que le ravivage de la Flamme sacrée a pu avoir lieu ce soir-là !

De tels événements ne s'étaient jamais produits sur ce monument, même aux heures les plus dramatiques de notre histoire, durant la 2^e Guerre Mondiale. C'est sans doute pour cette raison que depuis samedi dernier, de nombreux Français se sont adressés au Comité de la Flamme, pour s'écrier « Plus jamais ça ! » et que ce soir, ils seront nombreux à venir symboliquement raviver la Flamme.

Aussi, Monsieur le Ministre, en ma qualité de Président de la Flamme, je m'adresse à vous pour être sûr que vous saurez prendre les mesures requises, afin d'éviter le renouvellement de telles émeutes autour de ce cénotaphe. Au cas où de telles mesures ne seraient pas possibles pour garantir la protection de ce symbole national, il est fort probable que, d'un élan spontané, le monde combattant, leurs proches et leurs nombreux amis de la société civile, se mobilisent d'eux-mêmes, pour occuper en nombre le terre-plein central de la place de l'Etoile et protéger ainsi la tombe du Soldat Inconnu.

Dans l'attente de votre réponse et d'un geste fort à l'égard de ce monument, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération et notre entière fidélité à l'égard de notre République.

Général d'Armée (2S) Bruno DARY
Président de la Flamme

Destinataires: - Monsieur Christophe CASTANER, Ministre de l'intérieur.
- Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'État, auprès de la Ministre des armées.

Découvrez
GARANTIE +
notre contrat dédié
ARTICLE L.212-1
(EX ARTICLE L.115)



01 43 87 43 65

Accueil téléphonique personnalisé, situé en France

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT - 5, rue du Havre 75008 PARIS
www.mutuelle-combattant.com



Veuillez me transmettre un devls gratuit (sans engagement de ma part)

ANOCR

Nom :

Régime Général Régime Local

Prénoms :

Situation de famille :

Adresse :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total 100 % partiel

C.P. : Ville :

Article L.115 oui / non oui / non

Fixe

Ressortissant ONAC oui / non oui / non

Mobile

Etes-vous titulaire oui / non oui / non

Email

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.

Conformément à la Loi «Informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.
(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substitué auprès de MIE